



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

LIBÉRER LE POTENTIEL DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES EN AFRIQUE DU NORD

focus sur le secteur des
services financiers et de la
finance numérique



Pour commander des exemplaires du *Libérer le potentiel des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord : focus sur le secteur des services financiers et de la finance numérique*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2022 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : avril 2022

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

LIBÉRER LE POTENTIEL DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES EN AFRIQUE DU NORD

focus sur le secteur des
services financiers et de la
finance numérique

II

Libérer le potentiel des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord

Contents

Avant-propos	V
Remerciements	VII
I. Profil des chaînes de valeur mondiales et potentiel des pays de l'Afrique du Nord sur la carte des chaînes de valeur financières ..3	
I.1. Profil des chaînes de valeur mondiales avant la crise pandémique de COVID-19 et place des chaînes de valeur financières	3
I.2. Reconfiguration des CVM pendant la crise pandémique	5
I.3. Potentiel des pays de l'Afrique du Nord sur la carte des chaînes de valeur financières	6
I.3.1. État des lieux des niveaux d'inclusion bancaire et financière dans la région	6
I.3.2. Focus sur les initiatives des banques centrales en faveur de l'inclusion financière	24
I.3.3. La finance numérique	26
I.3.4. Fintechs : un vecteur de transformation numérique en Afrique du Nord	29
I.4. Intégration financière limitée en Afrique du Nord : focus sur la sous-région du Maghreb.....	29
I.4.1. Initiatives internationales en faveur de l'intégration financière dans la région	33
I.4.2. Une piste ouverte pour un meilleur dispositif de règlement des opérations de commerce extérieur : la révision de la convention de paiement unifiée entre les États de l'Union du Maghreb arabe	35
II. Perspectives de construction de chaînes de valeur régionales dans le secteur des services financiers et de la finance numérique	38
II.1. Les systèmes d'innovation : un facteur essentiel de développement de la finance numérique	38
II.1.1. Les startups, catalyseurs d'une nouvelle approche durable de modèles d'affaires et d'exploitation innovants.....	38
II.1.2. Les Fintechs	41
II.2. Perspectives de construction de chaînes de valeur régionales	43
II.2.1. La CVR « E-Wallet régional » : une plateforme pour le financement des startups	44
II.2.2. La CVR « Blockchain et monnaie numérique de banque centrale ».....	45
II.2.3. Une plateforme régionale pour l'intégration des systèmes d'innovation.....	49

III. Conclusion et recommandations..... 51

III.1. Recommandations transversales52

III.2. Recommandations spécifiques pour le développement des services financiers et de la finance numérique55

IV. Références et autres sources57

FIGURES

Graphique 1 Valeur ajoutée dans la demande finale manufacturière (en pourcentage)	5
Graphique 2 Valeur ajoutée dans la demande finale manufacturière (en pourcentage).....	5
Graphique 3 Pénétration de comptes bancaires (account penetration: pourcentage âge 15+).....	7
Graphique 4 Détention de comptes dans des institutions financières formelles (financial institution account: % pourcentage 15+).....	8
Graphique 5 Accès des adultes aux emprunts (formal current loans: pourcentage âge 15+).....	8
Graphique 6 Accès des adultes aux emprunts formels — suite (formal current loans: % pourcentage 15+)	9
Graphique 7 Accès des adultes aux produits d'épargne formelle (pourcentage % âge 15+).....	10
Graphique 8 Paramètres d'usage de la finance numérique (pourcentage âge 15+).....	11
Graphique 9 Paramètres d'usage de la technologie financière (Fintech : pourcentage âge 15+)	14
Graphique 10 Paramètres d'usage de la technologie financière — suite (Fintech : pourcentage âge 15+).....	15
Graphique 11 Facteurs de pénétration, d'accès aux services bancaires et de disponibilité de services financiers ...	17
Graphique 12 Résultats des enquêtes auprès des entreprises (en pourcentage).....	18
Graphique 13 Sources de financement des immobilisations (en pourcentage)	21
Graphique 14 Usage des services financiers par les entreprises (en pourcentage).....	22
Graphique 15 Les dix obstacles majeurs du climat des affaires.....	22
Graphique 16 Les trois obstacles majeurs par taille des entreprises	23
Graphique 17 Indice Business to Consumer (B2C : 0 à 100), 2019	28
Graphique 18 Évolution de l'indice de développement financier par région.....	31
Graphique 19 Développement financier par principales composantes	31
Graphique 20 Indice des restrictions sur les opérations financières dans l'Union du Maghreb arabe et dans le monde par catégories d'opérations financières	32

TABLES

Tableau 1 Indices de participation en amont dans les CVM par groupe de pays (en pourcentage du PIB)	3
Tableau 2 Indices de participation en aval dans les CVM par groupe de pays (en pourcentage de la production de biens finaux).....	3
Tableau 3 Indices de participation en amont dans les CVM par groupe de secteurs (en pourcentage de la valeur ajoutée)	4
Tableau 4 Indices de participation en aval dans les CVM par groupes de secteurs (en pourcentage de la production de biens finaux).....	4
Tableau 5 Indicateurs cibles de la transformation numérique en Afrique du Nord	27
Tableau 6 Piliers du plan d'action.....	33
Tableau 7 Matrice du plan d'action des banques centrales.....	36
Tableau 8 Panorama des métiers Fintech dans le monde	42
Tableau 9 Principaux acteurs des principaux pays d'Asie et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	43

Avant-propos

La Commission économique pour l'Afrique est fière de présenter les résultats de ses recherches sur le potentiel de promotion des chaînes de valeur régionales relatives aux industries pharmaceutiques en Afrique du Nord. Le moment choisi pour cette étude ne peut être plus opportun, car il coïncide avec la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui offre des possibilités dans ce domaine, et la hausse de la demande de produits pharmaceutiques stimulée par la pandémie de coronavirus (COVID-19).

En dépit d'une population combinée de plus de 250 millions d'habitants, d'affinités linguistiques et culturelles, de la continuité de l'espace physique et d'infrastructures adéquates, le commerce dans la sous-région reste en deçà de son potentiel. En 2019, le commerce intrarégional ne représentait que 5 % du total des échanges nord-africains, soit bien moins que la moyenne continentale de 16 %, en raison de la nature fragmentée des économies de la sous-région.

Il est indispensable de s'orienter vers la production de produits manufacturés si l'on veut non seulement assurer une transformation structurelle des économies nord-africaines qui les fasse passer des économies productrices de matières premières à faible valeur ajoutée vers des économies tirées par l'industrie et les sous-produits à plus forte valeur ajoutée, mais aussi garantir le décollage économique souhaité pour la sous-région. Conformément à la mission de la Commission économique pour l'Afrique, qui consiste à proposer des idées et des actions susceptibles de faire de l'Afrique un continent autonome et transformé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, l'étude porte sur l'analyse d'un secteur jugé prometteur - le secteur pharmaceutique- et de son potentiel de croissance.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que les industries pharmaceutiques sont l'une des nouvelles tendances sectorielles pouvant émerger après la période de COVID-19 et qu'elles ont le potentiel de favoriser l'intégration des pays d'Afrique du Nord en utilisant les complémentarités économiques existantes. Les perturbations subies par la chaîne de valeur mondiale à la suite de la pandémie rendent le développement d'industries pharmaceutiques innovantes et solides encore plus opportun dans la période post-COVID-19. C'est particulièrement vrai si l'on tient compte de la tendance à la régionalisation des sources d'approvisionnement, des délocalisations potentielles de certains segments de production, de la reconfiguration des chaînes de valeur et du raccourcissement des cycles de distribution.

Même s'il est déjà bien positionné dans le secteur des médicaments, le secteur pharmaceutique émergent peut présenter de réels atouts pour stimuler l'intégration économique. Cela signifie qu'il est possible de développer le secteur après la pandémie en mettant en place des stratégies visant à remédier aux difficultés structurelles en améliorant les dépenses et les investissements dans le secteur de la santé et de l'innovation industrielle. La création de chaînes de valeur régionales est également opportune, car les marchés des médicaments de la sous-région transportent principalement des médicaments génériques et le développement

de chaînes de production de médicaments originaux dépend encore fortement de nouvelles capacités en matière de recherche-développement.

L'étude présente une cartographie détaillée du secteur pharmaceutique de la sous-région nord-africaine et une analyse complète du potentiel de développement des chaînes de valeur régionales. Elle met en évidence les faiblesses et les forces du secteur et contient des propositions de politiques régionales pour remédier aux faiblesses, consolider les points forts et développer les chaînes de valeur régionales afin d'atteindre la transformation structurelle et la croissance souhaitées.

Zuzana Schwidrowski

Directrice du Bureau sous-régional en Afrique du Nord
de la Commission économique pour l'Afrique

Remerciements

La présente « Étude sur le potentiel de promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord : focus sur les industries pharmaceutiques » a été commandée par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique. Elle a été établie par Patricia Augier, Professeur d'économie à l'École d'économie d'Aix-Marseille, de l'Université Aix-Marseille, France, consultante du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, et coordonnée par Aziz Jaid, économiste au Bureau sous-régional. Elle a bénéficié des contributions d'Amal Nagah Elbeshbishi, Chef de la Section Emploi et Compétences, sous la direction de Zuzana Schwidrowski, Directrice du Bureau sous-régional. La publication a fait fond sur les débats, conclusions et recommandations de la réunion du Groupe d'experts sur le même thème que l'étude, réunion qui a été organisée par le Bureau sous-régional et tenue dans un format hybride à Marrakech, au Maroc, les 24 et 25 novembre 2021.

Introduction

Ces deux dernières décennies, les chaînes de valeur mondiales (CVM), qui représentent une part importante du commerce international, ont été favorisées par la baisse sans précédent des coûts de transport, une réduction des barrières douanières et une intégration plus poussée des économies. Ces évolutions, accompagnées d'un développement rapide des technologies de l'information (TIC), ont conduit à l'éclatement des processus de production dans des pays de niveaux de développement différents. Il en a particulièrement résulté une fragmentation verticale des étapes de production. Le poids pris par les grandes multinationales dans l'économie mondiale, et notamment celles présentes dans le secteur des nouvelles technologies de communication, a contribué à ce développement. La montée en gamme dans les CVM est par ailleurs largement impulsée par le développement des chaînes de valeur régionales (CVR) dont la construction est un pilier de promotion de l'intégration régionale. Les CVR sont également un mécanisme de développement du tissu productif local à travers la création d'opportunités économiques plus larges que celles offertes par les marchés nationaux. En exploitant les dotations factorielles différenciées entre pays membres, les entreprises, intervenant sur ces chaînes, renforcent leur compétitivité et agissent comme stimulateurs de l'interconnexion des économies de la région.

La région de l'Afrique du Nord dispose de la plupart des facteurs structurants d'un marché intégré dynamique, avec une population estimée en 2018 à environ 235 millions d'habitants, un produit intérieur brut (PIB) nominal moyen de l'ordre de 2 800 dollars par habitant, la continuité de l'espace physique et un niveau appréciable d'infrastructures de transport. Néanmoins, en dépit de l'existence de la plupart de ces facteurs, le commerce intrarégional et les flux financiers transfrontaliers restent très en deçà de leurs potentiels. En particulier, en 2019, les échanges intrarégionaux n'ont représenté que 5 % du total des flux commerciaux des pays concernés. Ce taux, bien en deçà de la moyenne continentale (16 %), dénote le caractère encore marginal du commerce intra-Afrique du Nord. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, avec des effets qui interagissent, au nombre desquels, la fragmentation des économies nord-africaines. En témoigne l'indice développé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'intégration productive du commerce intrarégional, qui attribue les scores les plus bas du continent aux économies de l'Afrique du Nord.

Outre la non-exploitation d'atouts naturels d'intégration dans la région de l'Afrique du Nord, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'halieutique et de la pêche, de l'énergie et de la chimie (gaz naturel, pétrole brut, produits minéraux, phosphates, etc.), de l'industrie mécanique et des composants électriques, la crise pandémique de la maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé que le secteur des services financiers et de la finance numérique, grâce à sa capacité de résilience, figure parmi les nouvelles tendances sectorielles qui pourraient émerger après la pandémie. Ce secteur émergent présente aussi un potentiel d'avantages comparatifs révélés qui pourrait être un réel accélérateur d'intégration économique (complémentarité du commerce, spécialisation, contenu technologique, sophistication des exportations, niveaux de complexité, etc.), et surtout de montée en gamme dans les CVM ou de construction de

chaînes de valeurs régionales, à condition que le développement du secteur privé soit accru et que les réformes structurelles nécessaires soient menées dans les pays de la région.

La crise de COVID-19 a en effet mis en évidence tant l'efficacité des paiements mobiles que l'opportunité d'utilisation des solutions d'intelligence artificielle (IA), ce qui peut être un accélérateur de transformation numérique. Les services financiers et la finance numérique offrent ainsi un réel potentiel de reprise dans la région. C'est dans ce cadre que la convergence des degrés de développement des systèmes de paiements et des plateformes techniques de la région devrait

permettre de donner une nouvelle impulsion aux nouveaux instruments de la finance technologique (Fintech) et de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) ou en anglais Central Bank Digital Currency (CBDC). Cette transition numérique, également opportune pour dynamiser l'intégration financière dans la région, est tributaire de la levée des contraintes liées à l'infrastructure des systèmes de paiement, notamment au niveau de l'interopérabilité des services de paiement mobile. La mise en place d'un cadre réglementaire et technique permettant de promouvoir les paiements numériques agira comme un catalyseur pour l'essor des innovations technologiques et de la transformation numérique dans le domaine financier.

Cette évolution attendue est indissociable des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement requis de la finance numérique, le cloud computing et les produits et services basés sur le Web, et ce, grâce : i) à la réduction de la fracture numérique par un meilleur accès à l'information, la démocratisation des équipements d'accès, la généralisation de l'accès haut débit et la mise en œuvre du très haut débit, ii) au renforcement de la culture numérique par la généralisation de l'usage des TIC, et iii) à la mise à niveau des segments des filières du numérique et de la délocalisation à l'étranger (offshoring).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude dont l'objectif est d'analyser les voies d'accélération du processus d'intégration régionale en Afrique du Nord, de proposer des pistes pour la construction de chaînes de valeur régionales dans le secteur des services financiers et de la finance numérique et d'en déduire leurs potentiels de développement.

À cette fin, les développements qui suivent sont organisés en trois volets.

Le premier est consacré à l'analyse du potentiel des pays de l'Afrique du Nord sur la carte des chaînes de valeur mondiales et des impacts en matière de développement régional.

Le deuxième repose sur une analyse consolidée des chaînes de valeur financières comme fondement d'une intégration régionale réussie.

Le troisième tente de dégager des perspectives de construction de chaînes de valeur régionales dans le secteur des services financiers et de la finance numérique.

I. Profil des chaînes de valeur mondiales et potentiel des pays de l'Afrique du Nord sur la carte des chaînes de valeur financières

I.I. Profil des chaînes de valeur mondiales avant la crise pandémique de COVID-19 et place des chaînes de valeur financières

Ces dernières années, des chaînes de valeur mondiales (CVM) complexes se sont développées sur la dynamique des interconnexions entre les pays, ce dont témoigne l'évolution de l'indice de participation dans les CVM qui est égal à la somme du contenu étranger des exportations brutes nationales (participation en amont dans les CVM : tableau.1) et du contenu domestique des exportations brutes étrangères (participation en aval dans les CVM : tableau.2). Alors que la participation des pays à revenu élevé aux CVM a augmenté (passant de 9,5 % en 2000 à 12,4 % en 2017), celle des pays à revenu intermédiaire a décliné depuis la crise financière de 2007-2008, aussi bien pour les CVM simples que pour les CVM complexes (Mouley et Fehri, 2021).

Tableau 1 Indices de participation en amont dans les CVM par groupe de pays (en pourcentage du PIB)

Niveaux de revenu	Indice de participation aux CVM			CVM simples			CVM complexes		
	2000	2007	2017	2000	2007	2017	2000	2007	2017
Élevé	9,5	11,8	12,4	5,6	6,8	7,1	3,8	5	5,3
Intermédiaire supérieur	11,4	14,1	10,5	7,2	8,4	6,4	4,2	5,6	4,2
Intermédiaire inférieur	10,8	12,4	9,1	6,9	7,6	5,7	3,9	4,8	3,4

Source : Mouley, et Fehri (2021) à partir des données de Li, Meng et Wang (2019)

Tableau 2 Indices de participation en aval dans les CVM par groupe de pays (en pourcentage de la production de biens finaux)

Niveaux de revenu	Indice de participation aux CVM			CVM simples			CVM complexes		
	2000	2007	2017	2000	2007	2017	2000	2007	2017
Élevé	9,3	11,7	11,8	5,8	6,8	6,5	3,5	4,9	5,3
Intermédiaire supérieur	12,5	14,1	10,5	7,3	7,7	6,3	5,2	6,4	4,2
Intermédiaire inférieur	11,7	14,2	11,8	7,9	9,3	7,6	3,8	4,8	4,2

Source : Mouley, S. et H. Fehri (2021) à partir des données de Bo Meng et Zhi Wang (2019)

Cette évolution pourrait s'expliquer par la substitution d'intrants intermédiaires importés par des intrants intermédiaires produits localement dans des pays comme la Chine par exemple. Une analyse par secteur d'activité permet en effet de montrer que l'indice de participation (en amont et en aval) a légèrement décliné, depuis 2007, pratiquement pour tous les secteurs d'activité, avec une sensibilité plus élevée des secteurs relativement intensifs en technologie à la crise financière de l'époque. Néanmoins, le secteur des services financiers a montré une nette résilience voire un essor, avec un indice de participation mondiale aux CVM passé de 14,9 % en 2007 à 15,2 % en 2017, en raison de sa participation dans les CVM complexes, qu'il s'agisse de ses contributions à la valeur ajoutée globale (tableau 3) ou à la production de biens finaux à l'échelle mondiale (tableau 4).

Tableau 3 Indices de participation en amont dans les CVM par groupe de secteurs (en pourcentage de la valeur ajoutée)

Secteurs	Indice de participation aux CVM			CVM simples			CVM complexes		
	2000	2007	2017	2000	2007	2017	2000	2007	2017
Haute technologie	25,3	30,7	28,8	13,8	16,1	15,6	11,5	14,6	13,2
Technologie moyenne	22,5	21,6	23,7	14,5	16,4	14,7	8	9,7	9,1
Basse technologie	12,4	15,8	15,3	7,9	9,9	9,5	4,5	5,9	5,8
Business et services financiers	10,7	14,9	15,2	6,6	9,1	9	4	5,8	6,2
Commerce et transport international	10,2	13,4	13,4	6,2	7,9	8	4	5,5	5,4
Agriculture	8,3	11,4	10,6	5,8	7,8	7,2	2,4	3,6	3,5
Mines	39,9	54,3	48,3	25,6	34,5	29,6	14,3	19,8	18,8
Autres services	2,3	3,5	3,3	1,4	2,1	2	0,9	1,4	1,3

Source : Mouley, et Fehri (2021) à partir des données de Li, Meng et Wang (2019)

Tableau 4 Indices de participation en aval dans les CVM par groupes de secteurs (en pourcentage de la production de biens finaux)

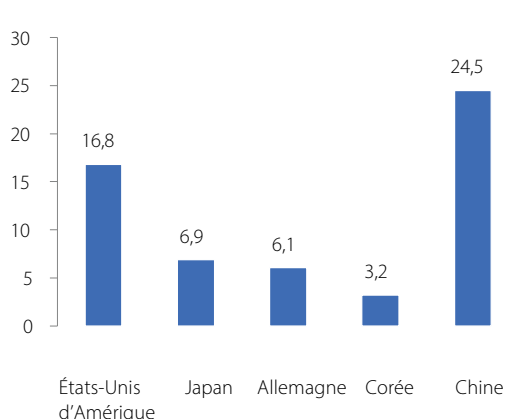
Secteurs	Indice de participation aux CVM			CVM simples			CVM complexes		
	2000	2007	2017	2000	2007	2017	2000	2007	2017
Haute technologie	22,3	28,8	26,8	8,4	9,8	9,6	13,9	19	17,3
Technologie moyenne	19,1	26,9	25,9	10	14,4	13,2	9,1	12,5	12,7
Basse technologie	16,6	21,8	20,5	9,9	11,7	10,5	6,7	10,1	10
Business et services financiers	5,8	8,7	9,4	4,2	5,7	5,9	1,7	2,9	3,6
Commerce et transport international	7,1	10,3	10,4	4,9	6,8	6,7	2,2	3,4	3,7
Agriculture	8,4	11,3	9,6	5,7	7,5	6,2	2,7	3,8	3,4
Mines	10,2	12,1	11,4	6,5	6,1	7,6	3,7	5,9	3,8
Autres services	6,9	10,2	10	5,3	7,6	7,3	1,6	2,5	2,6

Source : Mouley, et Fehri (2021) à partir des données de Li, Meng et Wang (2019)

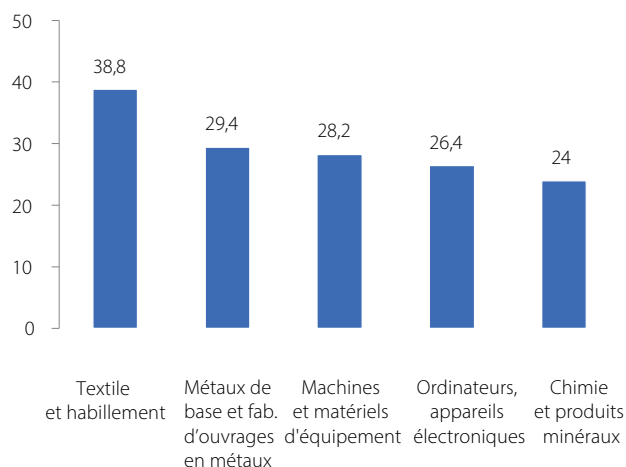
La dynamique des CVM est par ailleurs si largement tirée par des pôles régionaux que l'on peut parler de CVR. Alors qu'au début des années 2000, les CVR s'organisaient autour de trois plateformes d'échanges (le Japon en Asie, l'Allemagne en Europe et les États-Unis d'Amérique dans les Amériques), la configuration a nettement changé ces dernières années, la Chine étant devenue un pôle régional. La Chine est le premier exportateur mondial devant les États-Unis et l'Allemagne et le deuxième importateur devant les États-Unis. La part de la valeur ajoutée

de la Chine dans la demande finale mondiale de produits manufacturés est ainsi passée de 9 % en 2005 à environ 25 % en dix ans, ce qui atteste de sa place prépondérante dans les CVM. L'intégration de la Chine apparaît tout particulièrement élevée dans le textile et l'habillement, où la part de la valeur ajoutée dans la demande finale mondiale avoisine les 40 %, mais aussi dans la sidérurgie et la métallurgie (plus de 29 %), le secteur des machines et équipement (28 %), le secteur de la chimie et des produits minéraux non métalliques (24 %).

Graphique 1 Valeur ajoutée dans la demande finale manufacturière (en pourcentage)



Graphique 2 Valeur ajoutée dans la demande finale manufacturière (en pourcentage)



Source : Mouley et Fehri (2021)

1.2. Reconfiguration des CVM pendant la crise pandémique

Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED (2020), le paysage mondial du commerce et de l'investissement après la pandémie de COVID sera remodelé par la restructuration des CVM et la création de nouvelles CVR, qui offriront de nouvelles opportunités aux entreprises et aux États. En effet, la pandémie a durement touché les CVM, dévoilant les limites et les vulnérabilités du commerce international, qui repose pour l'essentiel davantage sur le « commerce de tâches » que sur le commerce de produits (Baldwin et Freeman, 2020). Elle a aussi révélé la dépendance des économies nationales à l'égard des intrants sensibles de la Chine. La rupture des CVM a induit la CNUCED (2020) à envisager plusieurs scénarii possibles pour l'évolution, à l'horizon 2030, des IED (relocalisation, diversification, régionalisation et réplique). La réplique entraînera en particulier des chaînes de valeur plus courtes et une réorganisation des étapes de production. Elle conduira à des activités plus largement réparties géographiquement, mais à une valeur ajoutée plus concentrée.

La pandémie a mis en exergue l'importance vitale après la COVID des secteurs stratégiques liés notamment à la santé, à l'alimentation, à l'agriculture, au commerce, à l'innovation, à l'énergie verte, aux transports, aux infrastructures et à la finance. La transformation attendue de

la production internationale ouvre aussi des perspectives en matière de développement, notamment sous forme de constitution de CVR et de pénétration de nouveaux marchés

rendue possible par les plateformes numériques. Trois grandes évolutions technologiques, découlant de la nouvelle révolution industrielle, modèleront la production internationale du futur : l'automatisation, la numérisation des chaînes d'approvisionnement et la fabrication additive.

Ces tendances sectorielles lourdes amèneront nécessairement les opérateurs internationaux à remodeler leurs chaînes d'approvisionnement, et ce, en les relocalisant ou en privilégiant des circuits d'approvisionnement courts, ce qui, pour le secteur privé dans les pays de l'Afrique du Nord, pourrait constituer une opportunité de renforcer la dynamique d'intégration régionale. Les tendances de relocalisation de circuits d'approvisionnement courts devraient s'avérer opportunes pour les produits finis, du point de vue du croisement des potentiels productifs des uns avec les besoins de consommation des autres. En particulier, on pourrait penser que la prochaine stratégie des pays européens serait de passer de la délocalisation à l'étranger (offshoring) à la délocalisation dans un pays proche (nearshoring), c'est-à-dire de ramener leurs usines dans des pays proches de leurs marchés, ce qui pourrait constituer une bonne alternative pour les pays de l'Afrique du Nord.

I.3. Potentiel des pays de l'Afrique du Nord sur la carte des chaînes de valeur financières

I.3.1. ÉTAT DES LIEUX DES NIVEAUX D'INCLUSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE DANS LA RÉGION

L'analyse comparée des profils de l'inclusion bancaire et financière¹ dans les pays de l'Afrique du Nord montre qu'ils demeurent en deçà des moyennes des comparateurs internationaux. Cependant, des efforts soutenus ont été consentis pour renforcer l'accès aux services financiers et promouvoir un meilleur usage de la finance numérique et de la technologie financière.

a. Plateforme Global Findex

La plateforme de la Banque mondiale, axée essentiellement sur les particuliers, a permis d'élaborer la base de données et l'indice composite du Global Findex² qui repose sur les indicateurs d'usage (de demande) de services bancaires et financiers, à partir de mesures de l'accès d'adultes de plus de 15 ans aux systèmes de paiements (pénétration de comptes), aux emprunts (emprunts formels en cours) et aux produits d'épargne (épargne formelle) en milieu rural et urbain. Lancée en 2011 avec un financement de la Fondation Bill et Méline Gates, elle repose sur des enquêtes représentatives menées à l'échelle nationale auprès de plus de 150 000 adultes âgés de 15 ans et plus, dans plus de 140 économies. L'enquête initiale

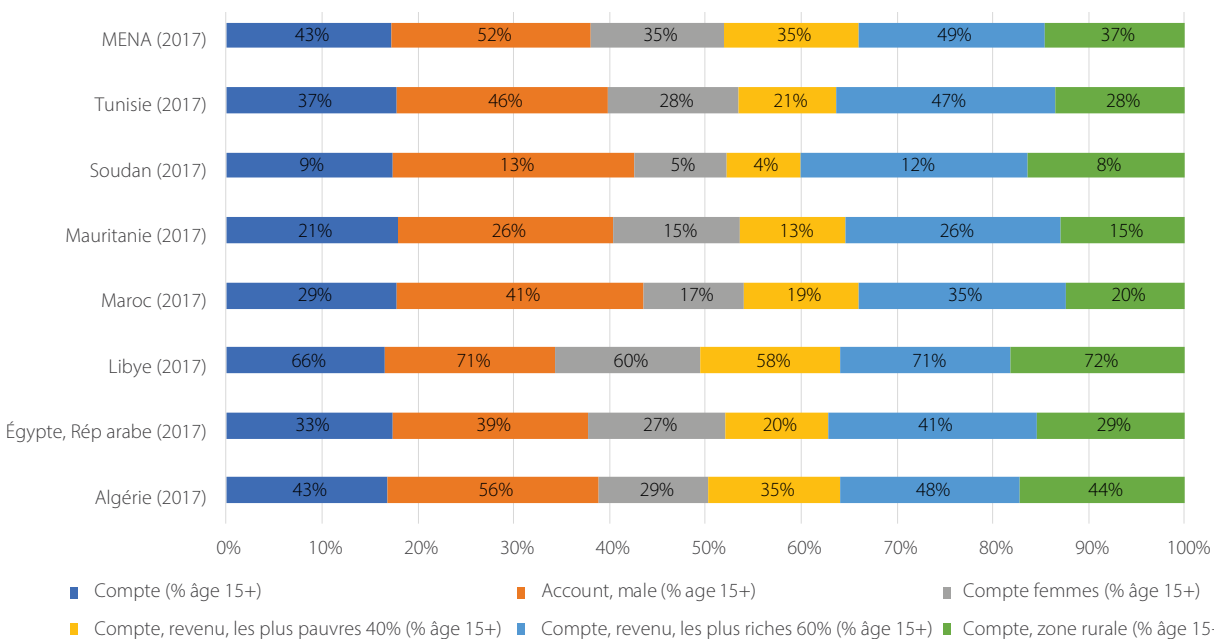
1 Voir Alliance for Financial Inclusion (www.afi-global.org). L'inclusion financière est un concept plus large que celui de l'inclusion bancaire. Alors que ce dernier repose essentiellement sur le niveau des conditions d'accès (offre) mesurées par les facteurs de pénétration, couverture, détention et disponibilité de comptes formels de dépôts (compte courant bancaire ou postal), l'inclusion financière repose en revanche sur des indicateurs d'usage (demande) de services financiers, reflétant les capacités d'accès des individus (adultes de plus de 15 ans) aux produits d'épargne, aux emprunts bancaires, aux microcrédits et autres instruments de la microfinance, aux produits d'assurance, et plus globalement aux services financiers de base ainsi qu'aux dispositifs de paiement adéquats.

2 Voir Demircug-Kunt et coll. (2015) et Demircug-Kunt et Klapper (2013).

du Global Findex de 2011 a été suivie d'une deuxième en 2014, puis d'une troisième en 2017. Cette dernière a fourni des données supplémentaires sur l'utilisation de la finance numérique et de la technologie financière (Fintech).

Selon la plateforme, les indicateurs de la population bancarisée dans les pays de l'Afrique du Nord sont hétérogènes. En dehors de la Libye, avec 66 % d'adultes âgés de 15 ans et plus qui déclarent avoir un compte dans une institution formelle, taux qui dépasse largement la moyenne régionale des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) qui est de 43 %, la moyenne en Afrique du Nord est de seulement 28,6 % (contre 70,5 % dans les pays de même niveau de revenu et 94 % dans les économies avancées de l' Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec un minima de 9 % au Soudan et un maxima de 43 % en Algérie. Il importe aussi de relever que les 40 % d'adultes les plus pauvres ont le plus de mal à accéder aux services financiers formels, 24,3 % seulement en moyenne détenant un compte dans une institution formelle. Les femmes, plus que les hommes, sont aussi concernées par ce phénomène d'exclusion, 25,8 % seulement ayant un compte dans une institution formelle contre 41,7 % pour les hommes (graphique 3).

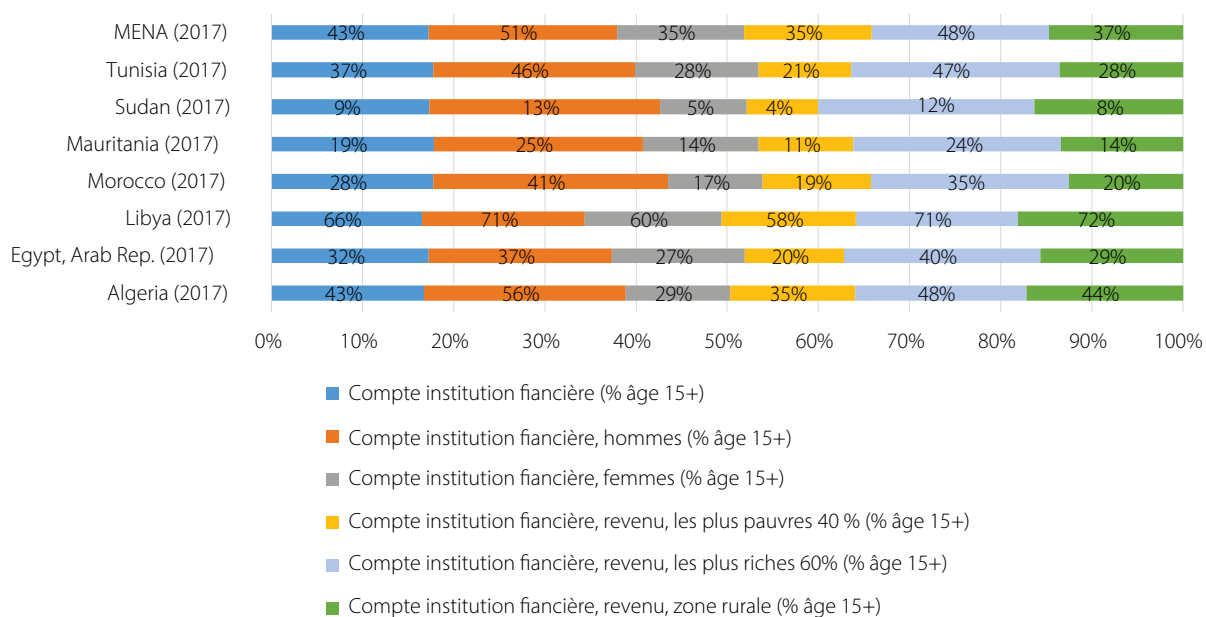
Graphique 3 Pénétration de comptes bancaires (account penetration: pourcentage âge 15+)



Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale.

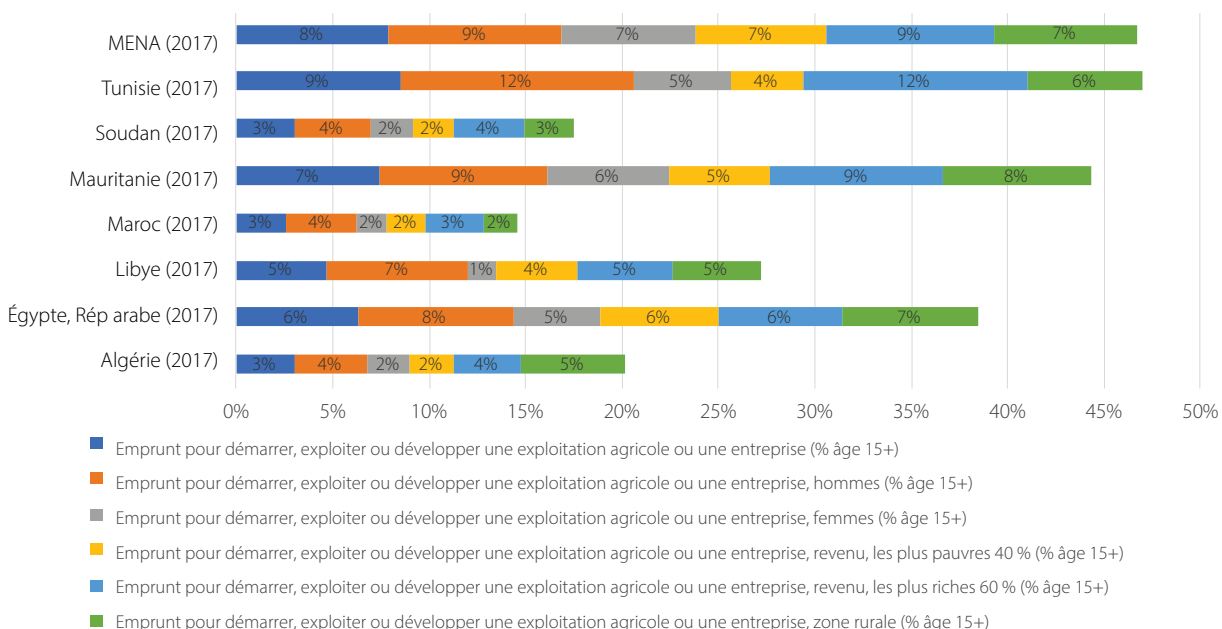
L'analyse de l'évolution des degrés de détention de comptes formels dans une institution financière dans les pays de la région (graphique 4) s'inscrit dans la même tendance que celle des niveaux d'inclusion menée auparavant. D'une manière générale et en comparaison avec les standards internationaux, les indicateurs d'inclusion financière dans les pays de la région sont, pour les particuliers, en deçà des moyennes des comparateurs internationaux.

Graphique 4 Détention de comptes dans des institutions financières formelles (financial institution account: % pourcentage 15+)



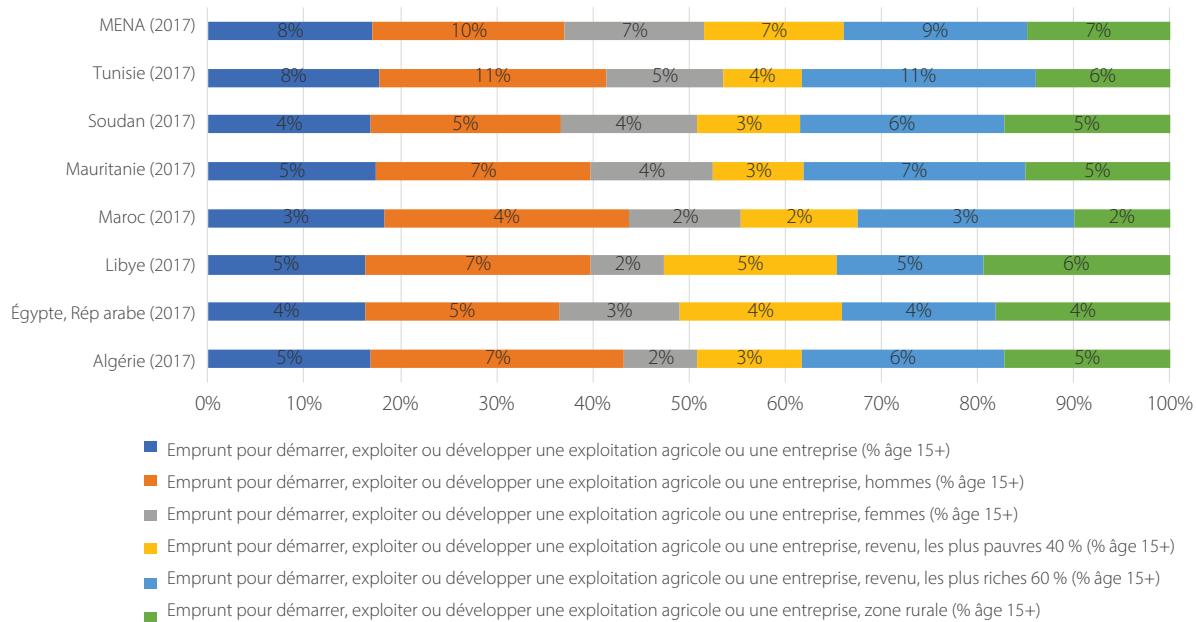
Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale. Les difficultés d'accès aux produits d'emprunts (graphiques 5 et 6) et d'épargne (graphique 7), c'est-à-dire l'exclusion financière, sont plus accentuées en milieu rural qu'en milieu urbain.

Graphique 5 Accès des adultes aux emprunts (formal current loans: pourcentage âge 15+)



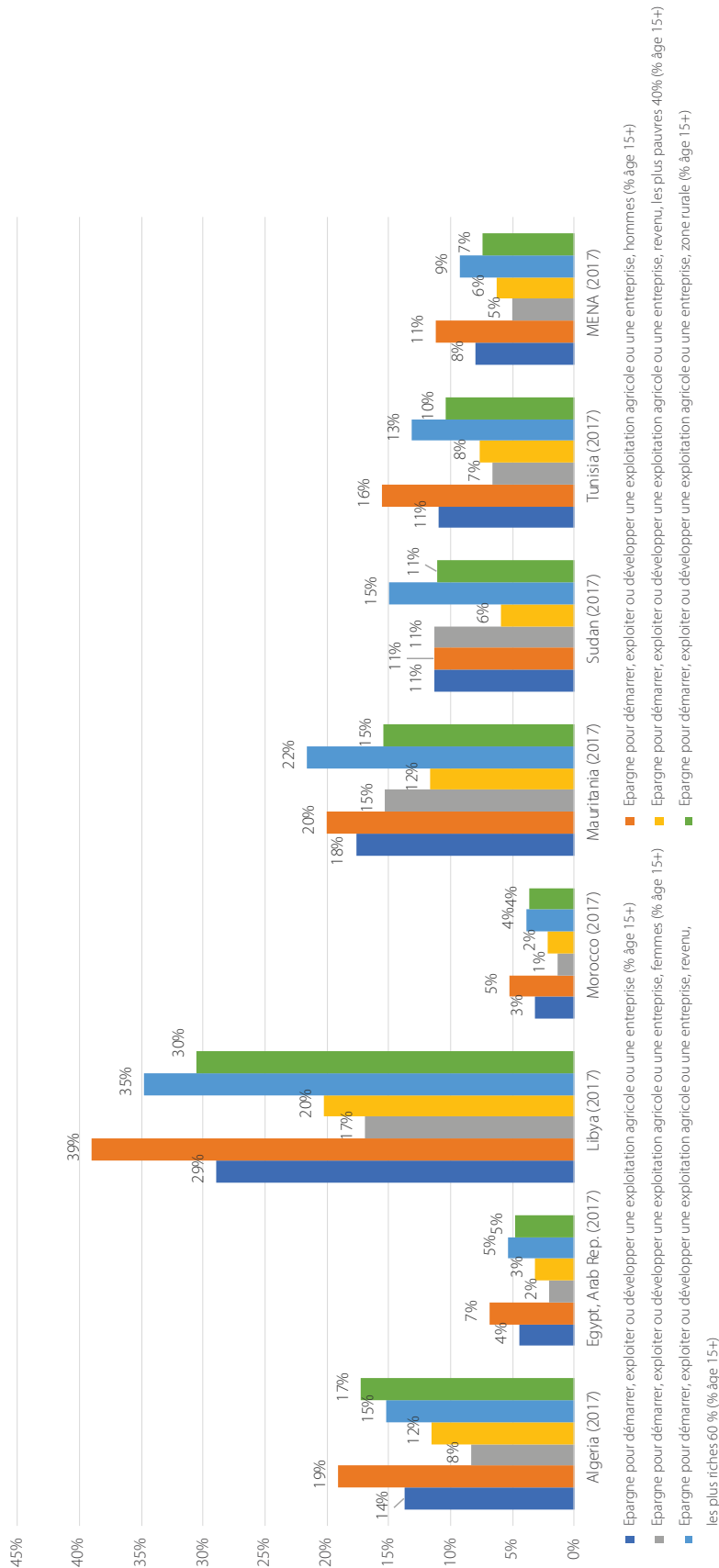
Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale.

Graphique 6 Accès des adultes aux emprunts formels — suite (formal current loans: % pourcentage 15+)



Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale.

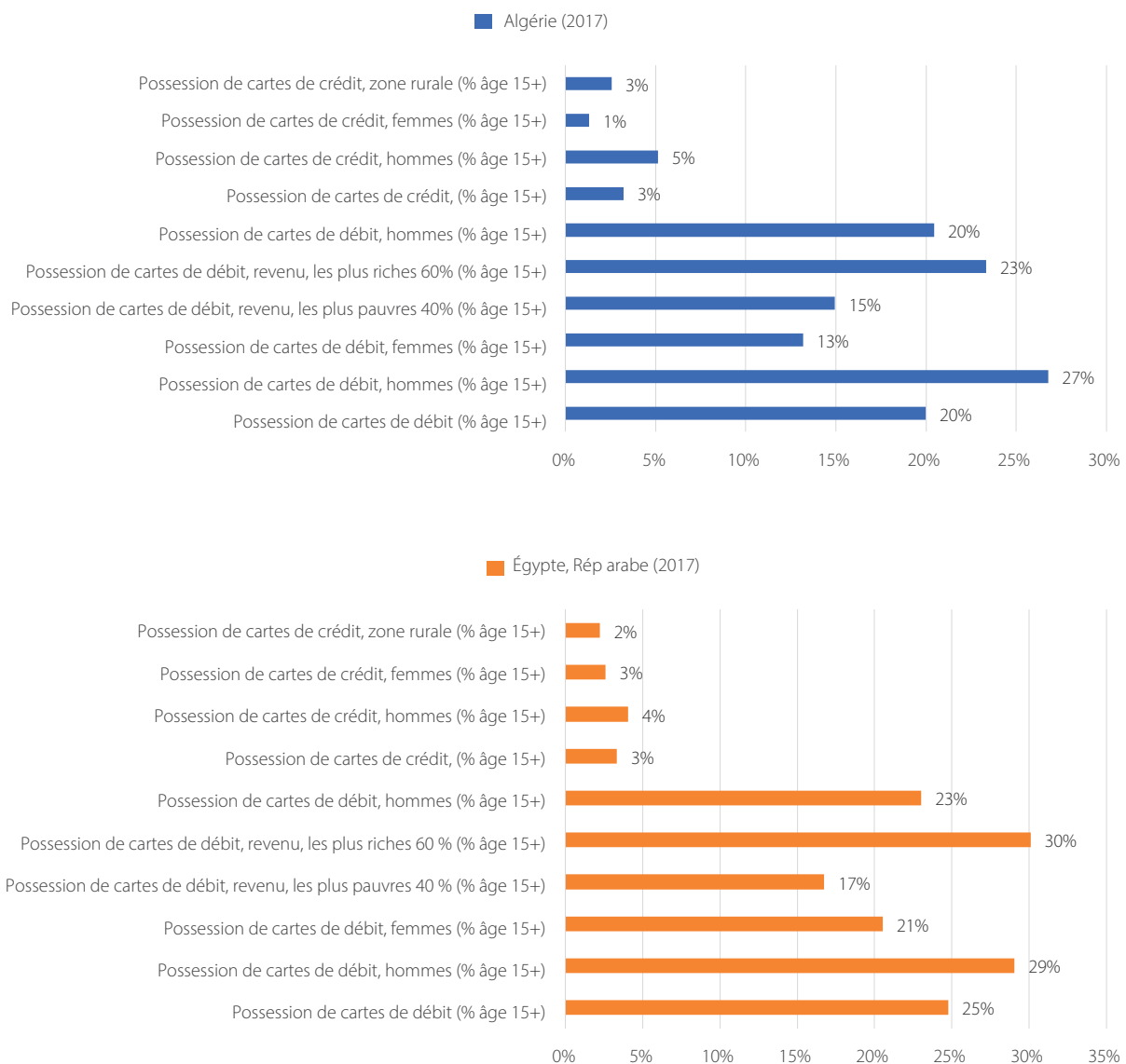
Graphique 7 Accès des adultes aux produits d'épargne formelle (pourcentage % âge 15+)

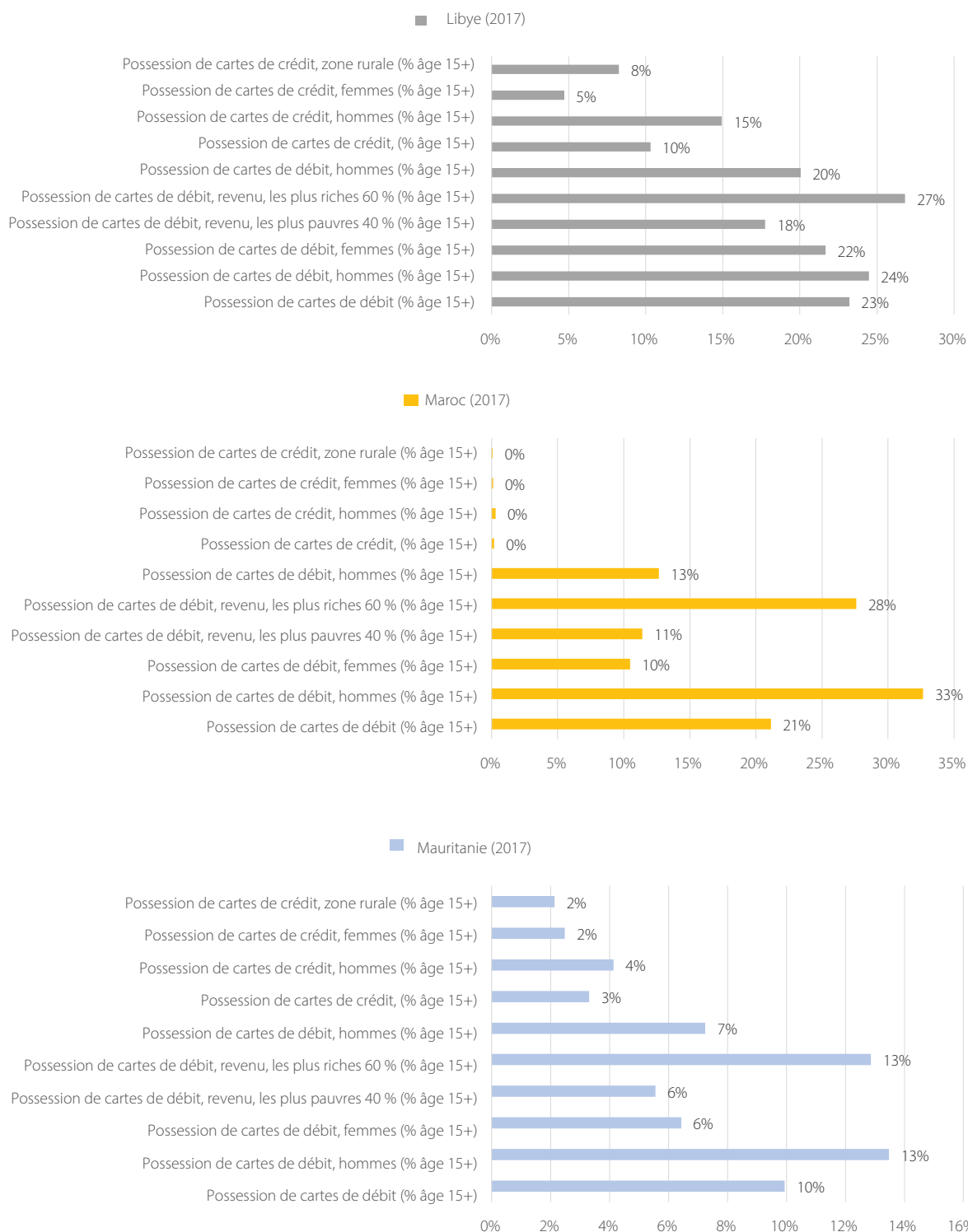


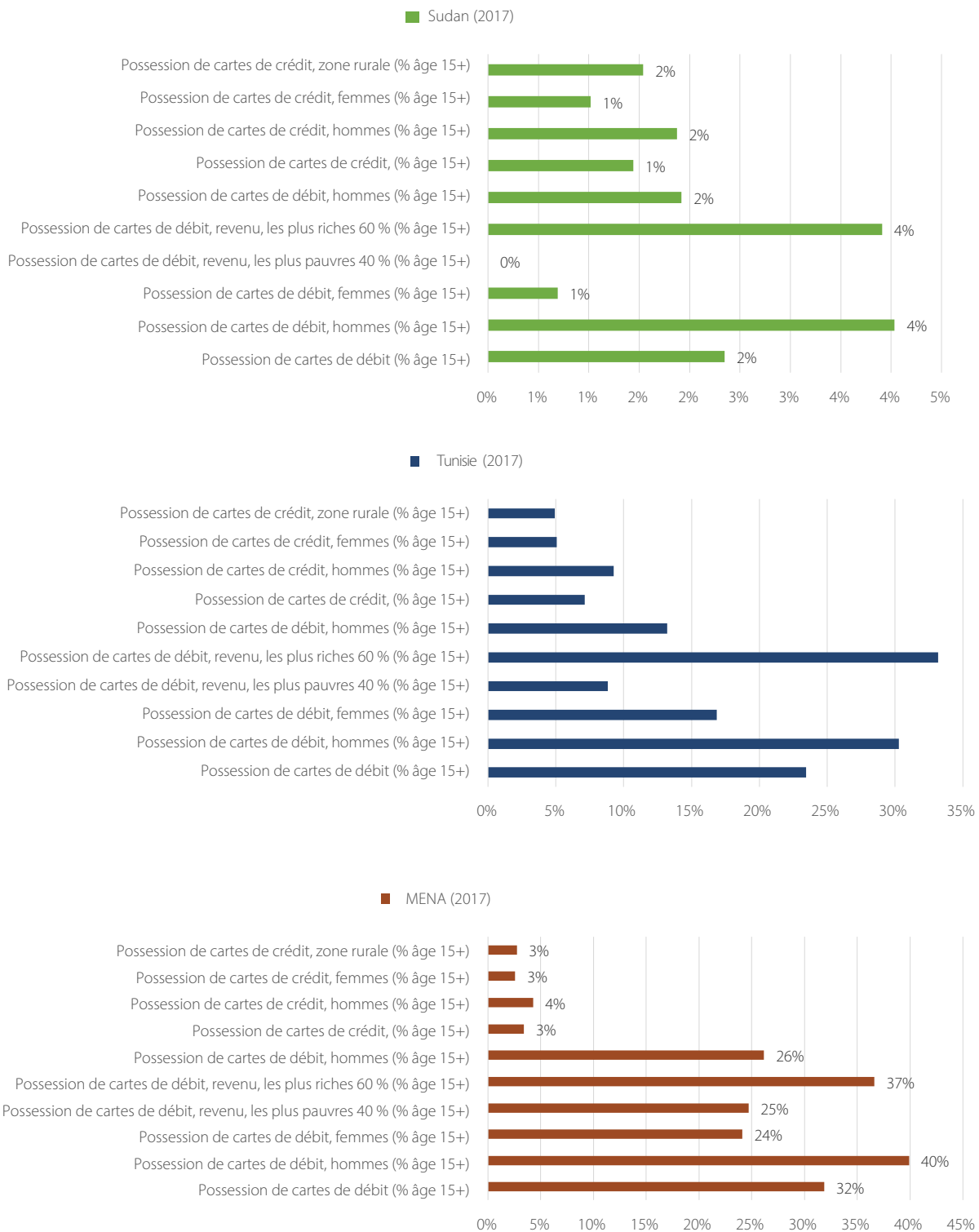
Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale.

Néanmoins, les pays de la région ont enclenché une dynamique appréciable en matière d'accès et d'utilisation de la finance numérique et de la technologie financière (Fintech), y compris l'utilisation de la téléphonie mobile et d'Internet pour effectuer des transactions financières. Les données qui suivent montrent un réel potentiel de renforcement de l'accès aux services financiers chez les personnes non bancarisées et de promotion d'une utilisation plus large et plus efficace de la finance et des services financiers numériques (graphique 8) ou de la technologie financière en général (graphiques 9 et 10) par les titulaires de comptes bancaires.

Graphique 8 Paramètres d'usage de la finance numérique (pourcentage âge 15+)

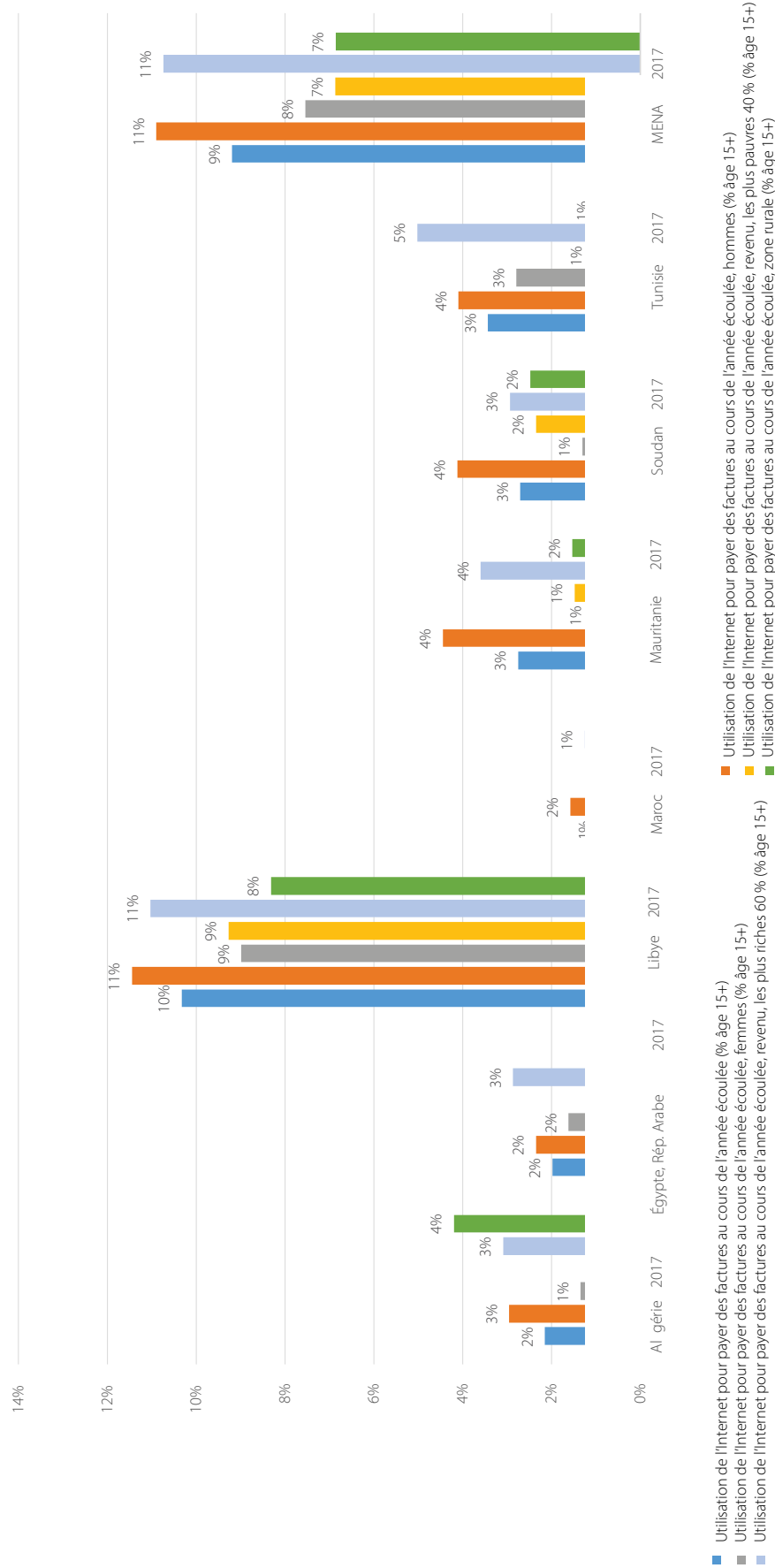






Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, banque mondiale.

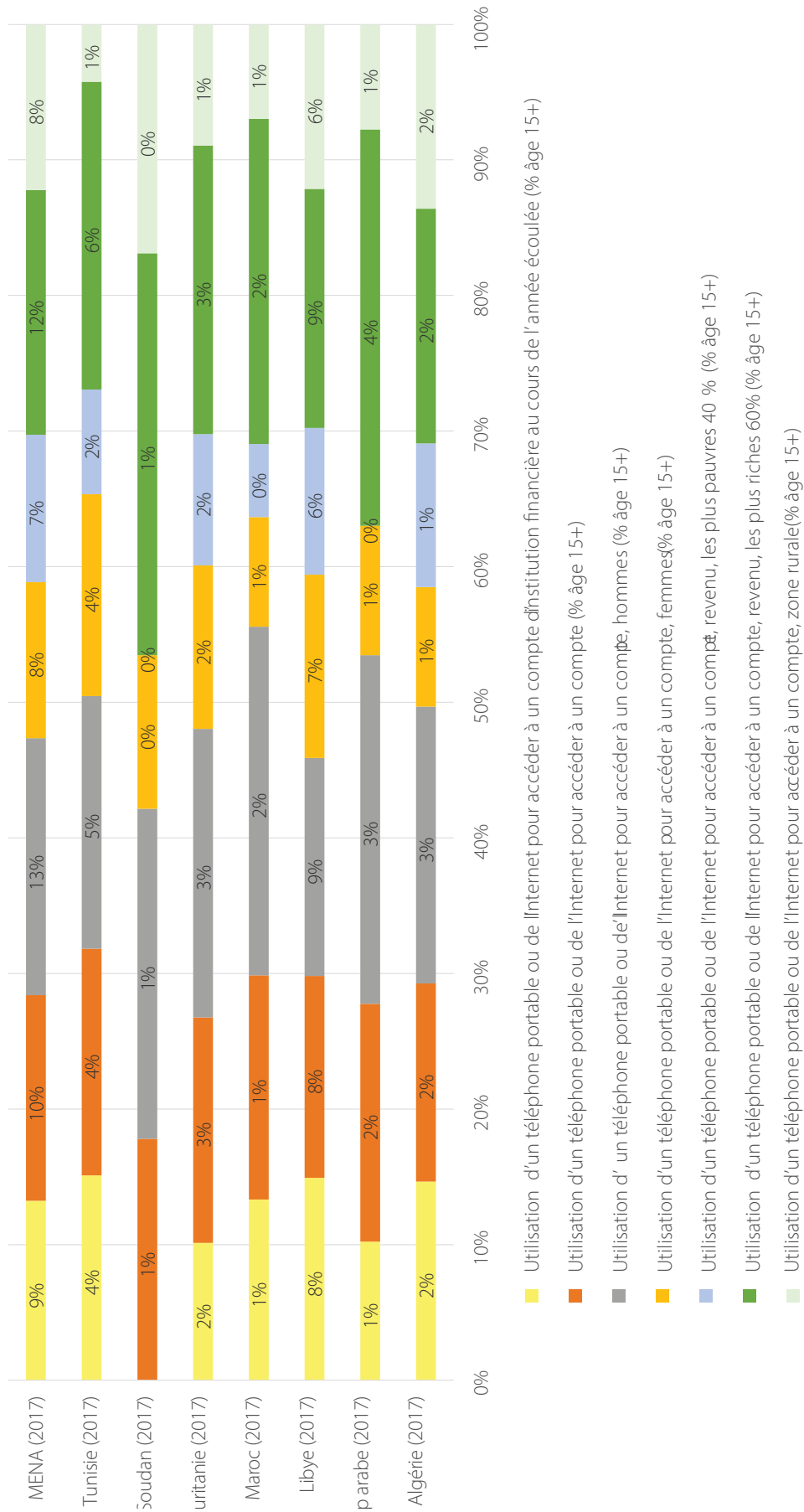
Graphique 9 Paramètres d'usage de la technologie financière (Fintech : pourcentage âge 15+)



- Utilisation de l'Internet pour payer des factures au cours de l'année écoulée (% âge 15+)
- Utilisation de l'Internet pour payer des factures au cours de l'année écoulée, femmes (% âge 15+)
- Utilisation de l'Internet pour payer des factures au cours de l'année écoulée, revenu, les plus riches 60 % (% âge 15+)
- Utilisation de l'Internet pour payer des factures au cours de l'année écoulée, revenu, les plus pauvres 40 % (% âge 15+)
- Utilisation de l'Internet pour payer des factures au cours de l'année écoulée, zone rurale (% âge 15+)

Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale.

Graphique 10 Paramètres d'usage de la technologie financière — suite (Fintech : pourcentage âge 15+)

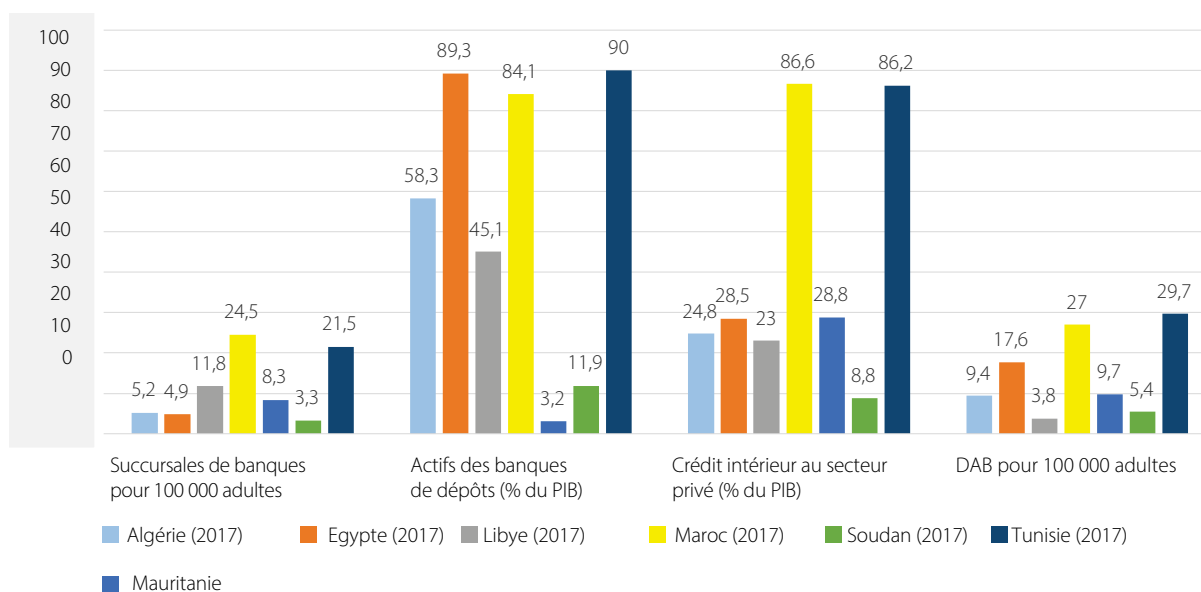


Source : À partir des données de World DataBank, Global Findex Survey and Database, Banque mondiale.

b. Plateforme Financial Access Survey du Fonds monétaire international

La plateforme Financial Access Survey (FAS) du Fonds monétaire international (FMI) analyse une population bancaire globale qui inclut à la fois les particuliers et les entreprises. Elle repose sur le niveau des conditions d'accès (offre) et des facteurs de pénétration, couverture et disponibilité de comptes de dépôts bancaires, de services de paiements adéquats, d'octroi de crédits aux entreprises ou de microcrédits aux particuliers (notamment aux pauvres) et de produits d'assurance. À ce titre, le FMI a procédé à un exercice de standardisation et de comparabilité internationale des indicateurs d'inclusion bancaire et financière, en combinant des données internationales dans un même référentiel. Outre les pays du Groupe des 20, la plateforme FAS regroupe depuis 2004 des données annuelles de 187 juridictions. Depuis 2009, l'enquête annuelle FAS est sponsorisée par le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas et par la Fondation Bill et Méline Gates.

Contrairement à la méthodologie du Global Findex de la Banque mondiale, la plateforme FAS ne fait pas de distinction entre milieux rural et urbain. Les données sont regroupées en trois sous-composantes, qui ne sont traitées qu'à une échelle nationale agrégée pour l'ensemble de la population bancaire (particuliers et entreprises) : i) pénétration bancaire, couverture et disponibilité de comptes de dépôts bancaires, mesurées selon la taille de la population bancaire (approximée par le nombre de guichets bancaires pour 100 000 adultes) ; ii) facteurs d'accès aux services bancaires, mesurés par les encours des dépôts et des crédits (en % du PIB) et iii) facteurs d'accès et de disponibilité de services financiers et de services de paiements adéquats, mesurés par le nombre de distributeurs ou de guichets automatiques de billets (DAB ou GAB) pour 100 000 adultes. Selon le FAS, les profils d'évolution dans les pays de la région sont fortement hétérogènes. Contrairement au Maroc et à la Tunisie, les niveaux d'inclusion bancaire et financière dans les autres pays demeurent en deçà des moyennes régionales, avec une faible intermédiation financière adossée à un niveau d'accès aux services financiers relativement bas.

Graphique 11 Facteurs de pénétration, d'accès aux services bancaires et de disponibilité de services financiers

Source : À partir des données du Financial Access Survey — FMI et Global Financial Development Database — Banque mondiale

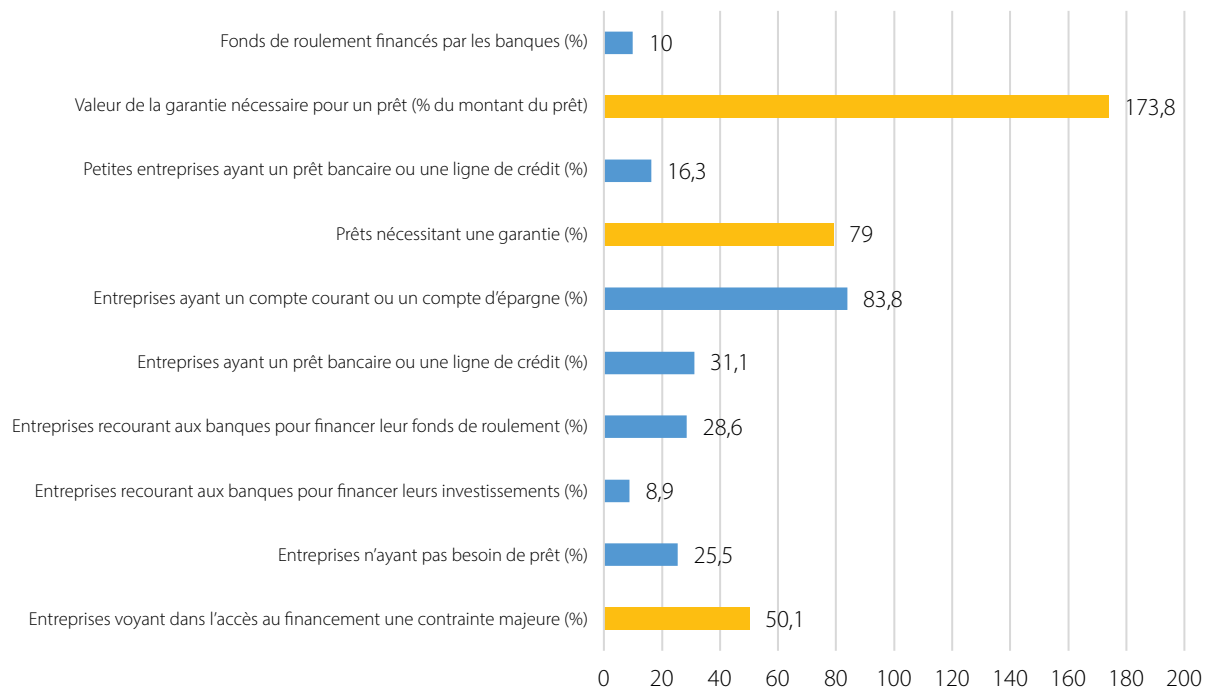
c. Les enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale

Les données tirées des enquêtes de la Banque mondiale (Enterprise's Surveys) contiennent des informations sur les perceptions qualitatives des contraintes majeures qui pèsent sur les climats des affaires centrées sur les caractéristiques managériales et financières des entreprises privées dans les pays de l'Afrique du Nord, ainsi que des scores de réponses qualitatives sur leurs degrés de perception de la pratique des affaires, et ce, selon que les entreprises de la région ont bénéficié ou non d'investissements privés sous forme de participation étrangère dans le capital. Ces enquêtes concernent l'Algérie (2007), l'Égypte (2007, 2008, 2013, 2016), le Maroc (2007, 2013), la Mauritanie (2006, 2014), le Soudan (2014) et la Tunisie (2013, 2020). En 2015, la Banque mondiale a aussi mené, en Libye, une enquête sur les entreprises dont les résultats seront présentés de manière séparée dans la présente étude.

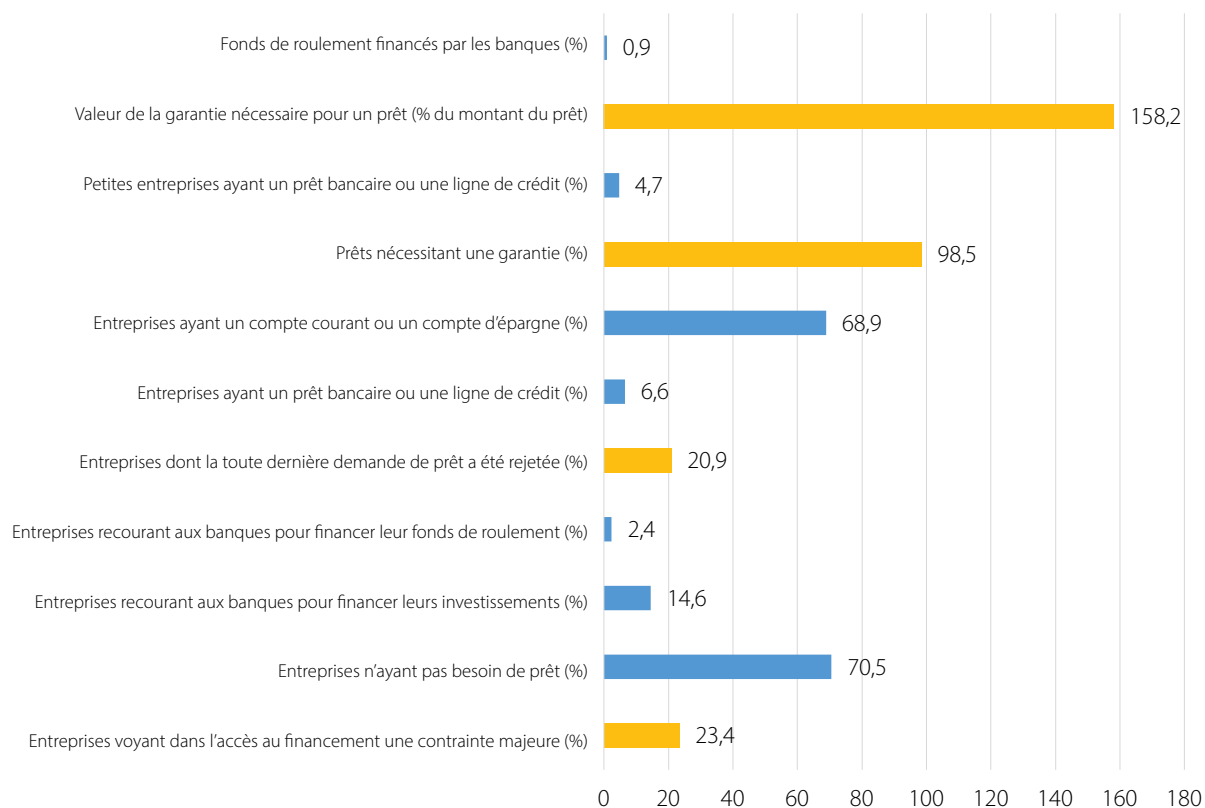
Globalement, les enquêtes menées ont fait apparaître : i) une nette perception des entreprises de l'obstacle majeur à la pratique et au climat des affaires que constitue, bien qu'à des degrés divers, l'accès aux sources de financement bancaire ii) la perception des entreprises du rationnement des crédits bancaires et iii) la question du surnantissement des emprunts bancaires.

Graphique 12 Résultats des enquêtes auprès des entreprises (en pourcentage)

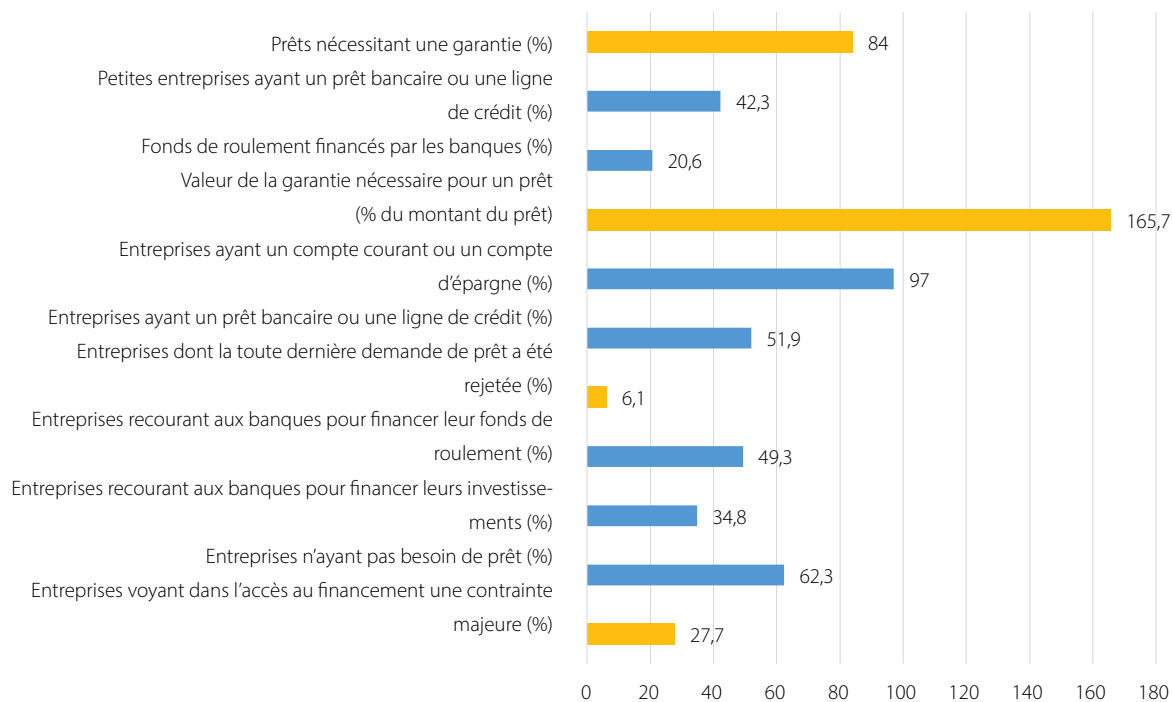
Algérie (2007)



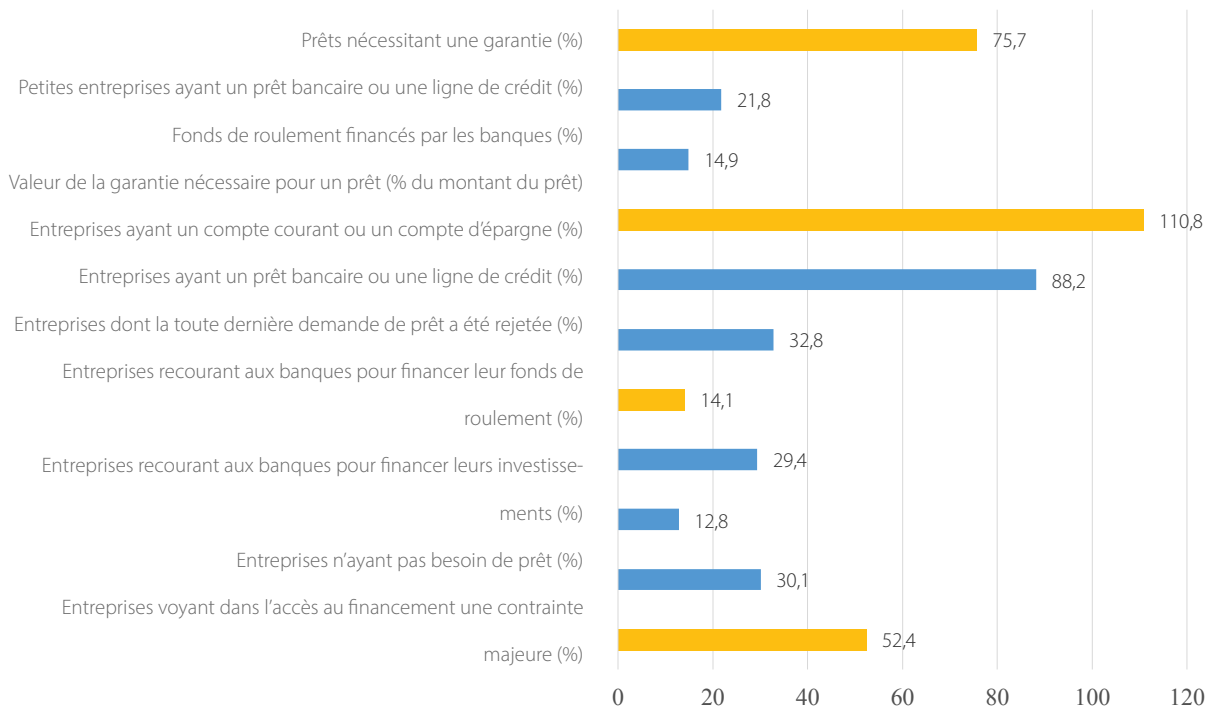
Égypte (2016)

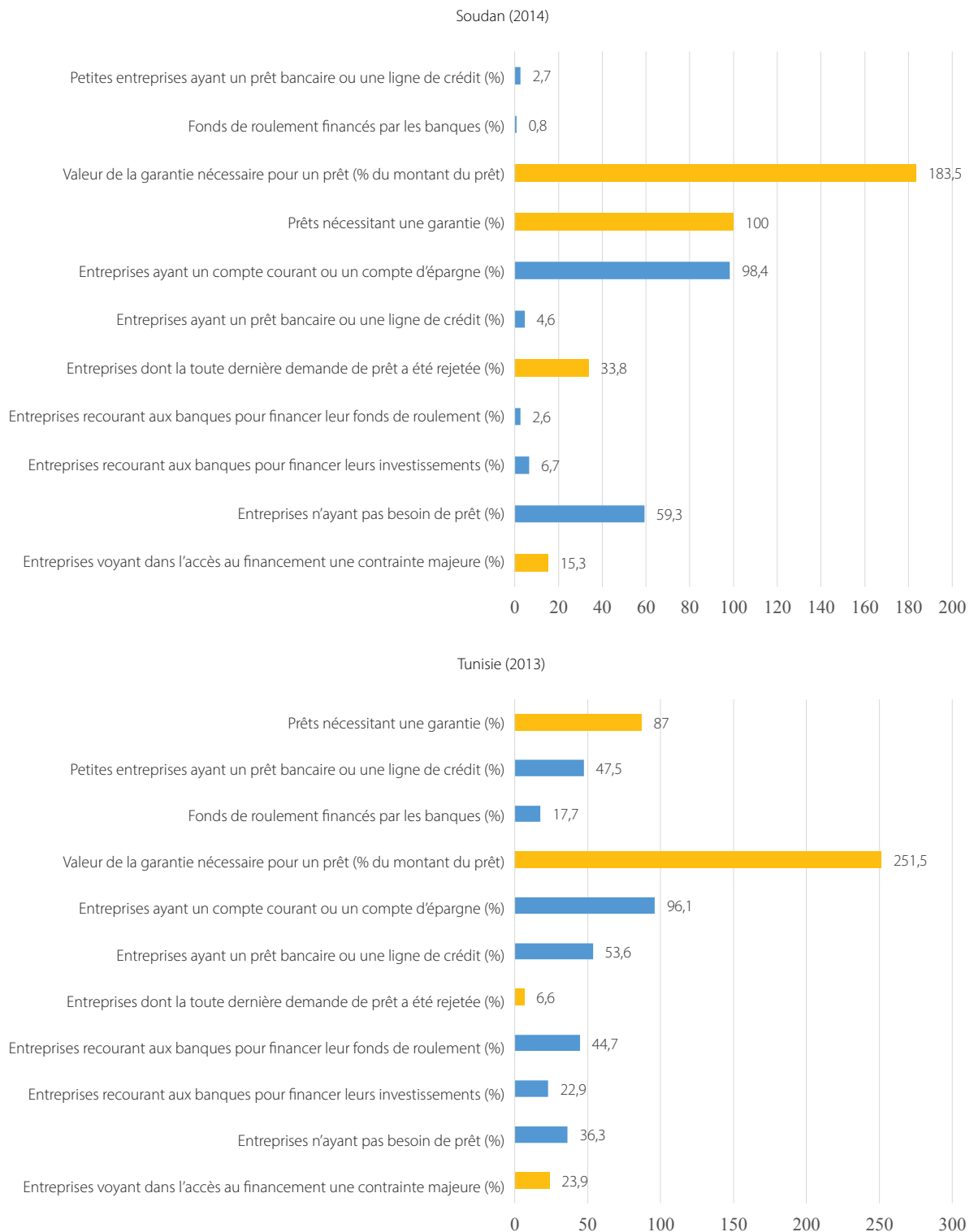


Maroc (2013)



Mauritanie (2014)



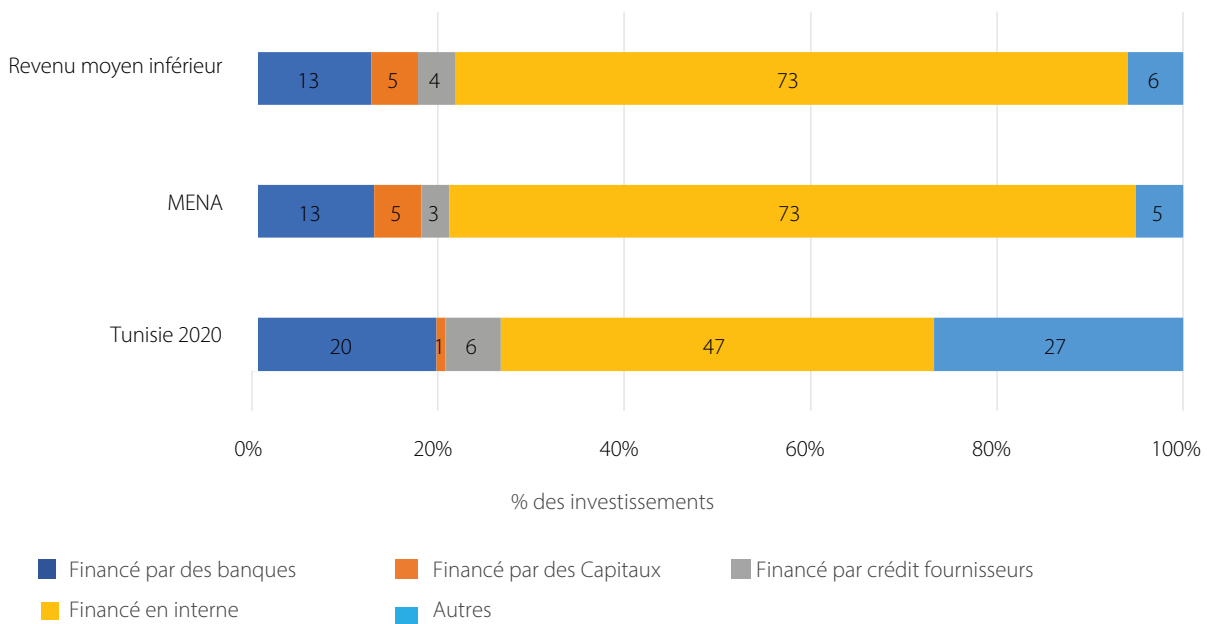


Source : À partir des données de la Banque mondiale (Enterprise Survey)

Une dernière enquête auprès des entreprises a été menée en Tunisie en 2020 (Banque mondiale, 2020), notamment pour évaluer les impacts de la crise pandémique de COVID-19. Elle confirme encore les retards latents en matière d'inclusion bancaire et financière. En Tunisie,

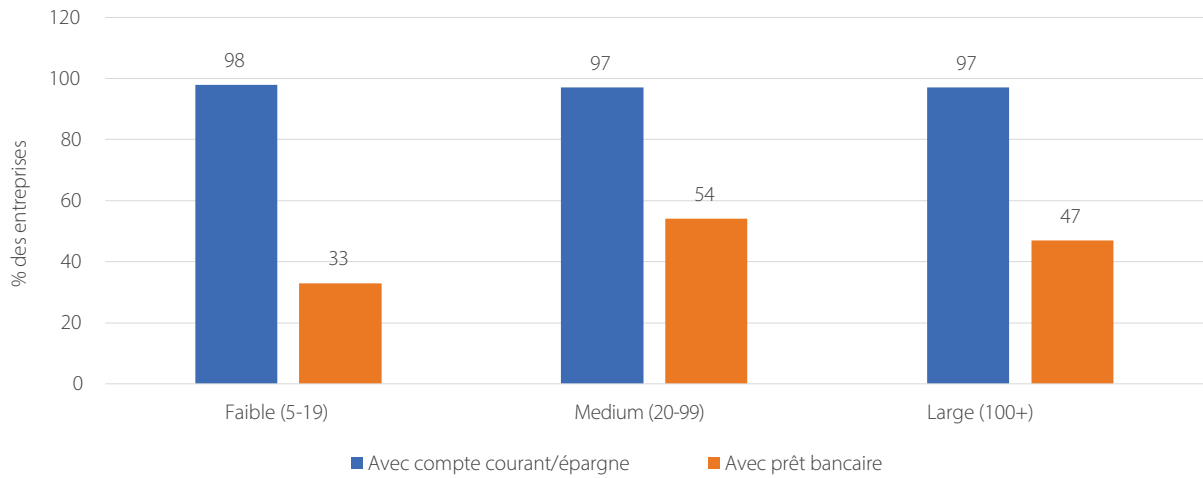
outre les particuliers, l'exclusion financière s'étend aux entreprises et concerne notamment les très petites entreprises qui pourraient être un potentiel de croissance et un gisement d'emplois. Les graphiques suivants donnent le positionnement de la Tunisie par rapport à un référencement raisonné de comparateurs régionaux. Le graphique 13, qui compare les différentes sources utilisées pour financer les immobilisations (investissements), montre que le financement bancaire ne représente que 20 %. La dépendance excessive des entreprises à l'égard de leurs fonds propres indique que l'intermédiation financière est potentiellement inefficace.

Graphique 13 Sources de financement des immobilisations (en pourcentage)



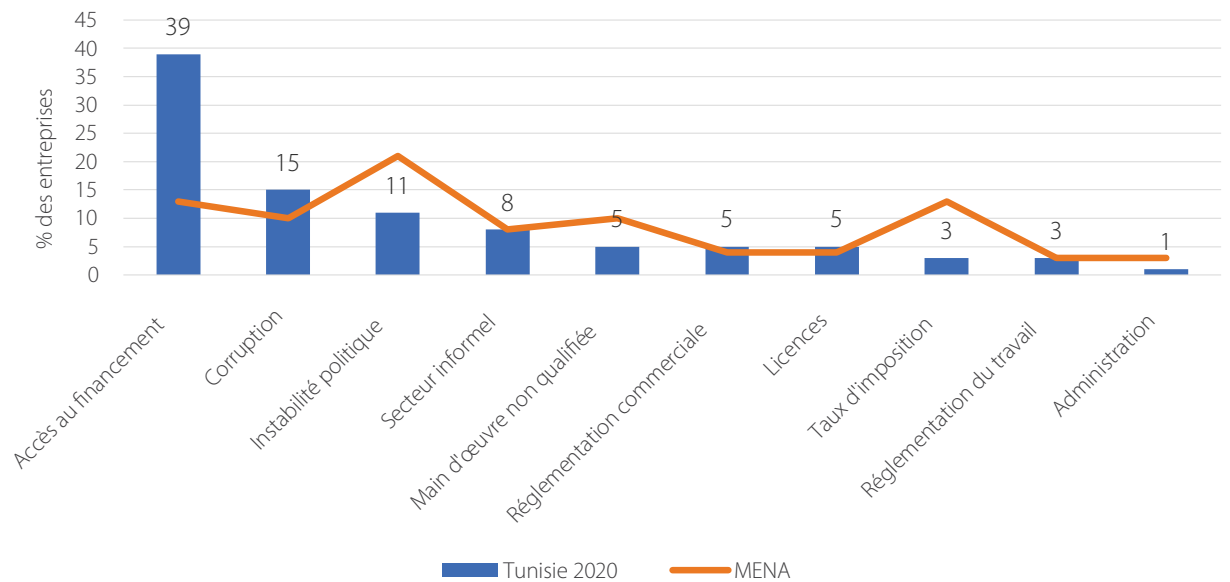
Source : À partir des données de la Banque mondiale (Enterprise Survey, 2020)

L'accès aux sources de financement bancaire semble beaucoup plus rationné en 2020 pour les petites entreprises. Le graphique 14 présente deux indicateurs de l'usage des services financiers par les entreprises : le pourcentage d'entreprises ayant un compte de dépôt ou d'épargne et le pourcentage d'entreprises ayant contracté un prêt bancaire. Le premier indicateur mesure l'utilisation des services de mobilisation de dépôts qui aident les entreprises à gérer leurs liquidités et leurs paiements. Le deuxième mesure l'utilisation des services financiers.

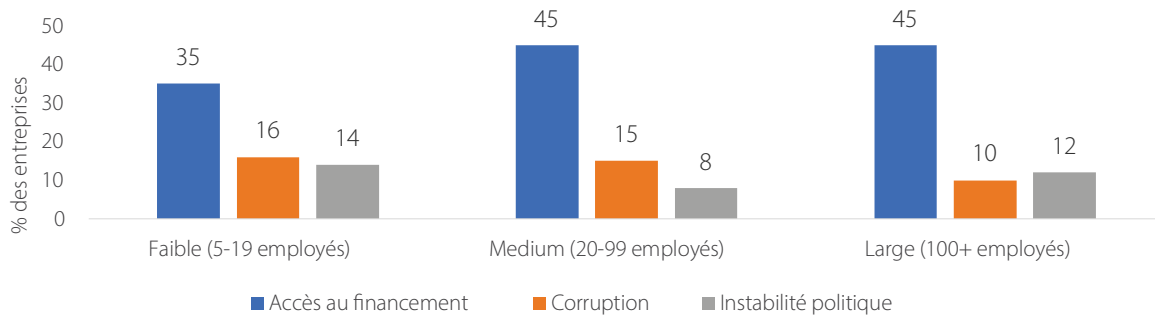
Graphique 14 Usage des services financiers par les entreprises (en pourcentage)

Source : À partir des données de la Banque mondiale (Enterprise Survey, 2020)

Alors que l'accès aux sources de financement figure comme le premier obstacle majeur du climat des affaires en Tunisie en 2020 (graphique 15), il demeure généralisé à ce rang, quelle que soit la taille de l'entreprise (graphique 16).

Graphique 15 Les dix obstacles majeurs du climat des affaires

Source : À partir des données de la Banque mondiale (Enterprise Survey, 2020)

Graphique 16 Les trois obstacles majeurs par taille des entreprises

Source : À partir des données de la Banque mondiale (Enterprise Survey, 2020)

De plus, le cadre réglementaire des mécanismes de financement bancaire a conduit à un phénomène de surnantissement des crédits, qui pénalise essentiellement le secteur des micros, petites et moyennes entreprises (MPME). En effet, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), les banques tunisiennes sont celles qui pratiquent le plus fort taux de surnantissement, qui entraîne un rationnement du crédit. La valeur des collatéraux exigibles (garanties) en pourcentage des prêts accordés (pour un emprunt de 100) est passée ainsi de 169,2 % en 2013 à 251,5 % en 2020. En outre, l'absence d'un système performant d'informations sur le crédit est également un facteur limitant pour le développement du financement des MPME.

Enfin, pour la Libye, un rapport ad hoc sur une enquête auprès des entreprises a été établi par la Banque mondiale en 2015, mais il reste centré sur l'impact de la crise politique de 2014. Les informations manquantes ont été fournies par des enquêtes nationales sur la taille, l'implantation géographique et les secteurs d'activité du tissu entrepreneurial, ainsi que par la perception par les entreprises des obstacles à leur développement. L'enquête a concerné un échantillon de 427 entreprises, de façon à comprendre l'impact de la crise que vivait le pays depuis 2011 dans le domaine entrepreneurial. Le rapport a conclu que l'impact du choc est probablement sous-estimé du fait de la non-prise en compte des entreprises disparues, mais que l'entrepreneuriat a montré des signes de résilience (Encadré).

Encadré 1 : Les signes de résilience de l'entrepreneuriat en Libye

L'année 2014 a été marquée par une crise politique profonde en Libye qui a culminé avec deux gouvernements distincts au pouvoir. La comparaison entre l'échantillon des entreprises enquêtées en 2014 et celui de 2011 montre deux différences majeures. Tout d'abord, la représentation de la région de Benghazi a baissé, passant de 26 % de l'échantillon en 2011 à 6 % en 2014 avec en contrepartie, l'augmentation de la représentation de la région de Tripoli. La seconde différence est la baisse significative, de 10 points de pourcentage, de la représentation des entreprises de taille moyenne (entre 20 et 99 employés). En revanche, les microentreprises de moins de 5 employés ont une représentation de 13 % en 2014, alors qu'elles ne figuraient pas dans l'échantillon de 2011.

Le chiffre d'affaires moyen des entreprises en Libye a été estimé à environ 400 000 dollars par an, variant entre 200 000 dollars par an pour les microentreprises et 17 millions de dollars par an pour les grandes entreprises. Dans l'industrie manufacturière et le commerce, les chiffres d'affaires sont plus élevés que dans les autres secteurs d'activité comme la construction et les autres services. Seuls 8 % des entreprises exportent. Généralement, les entreprises exportatrices sont localisées à Tripoli ou à Misrata ; elles emploient au moins 20 personnes et opèrent dans le secteur de la chimie ou dans l'industrie alimentaire et des boissons.

En ce qui concerne le financement, seuls 2 % des entreprises ont récemment eu un crédit bancaire, en particulier dans les régions de Tripoli, du centre et du sud du pays alors qu'aucune entreprise interrogée dans les régions de Benghazi, de l'Est et de l'Ouest n'a eu de crédit bancaire. Pour le capital circulant, les trois quarts des entreprises déclarent utiliser leurs ressources internes, le quart restant recourant à des emprunts auprès des clients et des fournisseurs, d'agences gouvernementales et de parents et amis.

Pour les investissements, 86 % des entreprises enquêtées ont recours uniquement aux ressources internes. Une minorité de grandes entreprises (1 %) a accès au financement des institutions bancaires internationales ou domestiques, et pour 8 % d'entre elles, l'investissement est financé par des amis ou des parents. Parmi celles qui ont demandé un crédit, 14 % ont subi un refus, attendent une réponse ou ne savent pas ce qu'il en est.

Quant à l'impact de la crise de l'été 2014, les entreprises ont été invitées à comparer leurs situations des derniers trimestres de 2014 et de celle des deux premiers trimestres de 2013. L'impact direct de la crise sur les activités est confirmé par 77 % des entrepreneurs avec un taux un peu plus élevé à Tripoli (86 %) et à Benghazi (81 %). Les réponses montrent que 66 % des entreprises ont subi une chute de leur chiffre d'affaires, estimée à 50 % en moyenne. Cependant, l'ampleur de la crise est relative puisque 50 % des entreprises ont déclaré que les investissements ont augmenté ou sont restés stables et que 60 % d'entre elles ont augmenté ou maintenu les emplois.

Source : Banque mondiale (2016), *Simplified Enterprise Survey and Private Sector Mapping: Libye 2015*.

I.3.2. II.3.2. FOCUS SUR LES INITIATIVES DES BANQUES CENTRALES EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Les banques centrales de certains pays de la région, conscientes de l'importance des questions d'accès au financement, ont intensifié leurs efforts pour promouvoir l'inclusion financière. Ainsi, la Banque centrale d'Égypte a lancé début 2016 une initiative visant à inciter les banques à réserver une part de 20 % de leur portefeuille de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME), avec un taux d'intérêt ne devant pas dépasser 5 % par an. L'Égypte a aussi lancé plusieurs autres initiatives pour promouvoir l'inclusion financière, par exemple en améliorant la loi sur la faillite.

Au Maroc, un nouveau mécanisme en faveur de l'inclusion des MPME a été introduit par la Bank Al-Maghrib dans le dessein de soutenir davantage leur accès au financement bancaire. C'est ainsi qu'en 2012, il a été décidé d'élargir le collatéral éligible aux opérations de politique monétaire aux effets représentatifs de créances privées sur les MPME à travers un nouvel instrument de refinancement à terme plus long, les « prêts garantis ». En réponse à la persistance d'une conjoncture difficile et à la poursuite de la décélération du crédit, un second

programme de soutien a été mis en place à la fin de l'année 2013, qui permet aux banques de disposer chaque année d'avances de la Bank Al-Maghrib pour un montant égal au volume des crédits (hors promotion immobilière et professions libérales) qu'elles prévoient d'accorder aux MPME. Elles peuvent, en outre, bénéficier d'un refinancement additionnel équivalent au volume des crédits octroyés à ce type d'entreprises exerçant dans le secteur de l'industrie ou dont la production est destinée à l'exportation. Ces avances sont affectées trimestriellement pour une durée d'un an. Dans le même ordre d'idées, la Caisse centrale de garantie (CCG) a facilité l'accès aux services financiers en se portant garante des MPME et des particuliers à faible revenu. Sur la période 2013-2018, la garantie de la CCG a ainsi bénéficié à près de 18 000 MPME.

En Tunisie, la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016 portant approbation des nouveaux statuts, prérogatives et organisation de la Banque centrale de Tunisie a institué un observatoire d'inclusion financière pour l'analyse, l'évaluation et le suivi des conditions d'accès aux sources de financement. L'observatoire assure notamment :

- i. *« La collecte des données et des informations relatives à l'accès aux services financiers et leur exploitation et la mise en place à cette fin d'une base de données,*
- ii. *Le suivi de la qualité des services fournis par les établissements exerçant dans le secteur financier, notamment sur le plan de la satisfaction des besoins de la clientèle,*
- iii. *L'information et le renseignement sur les services et produits financiers et leur coût,*
- iv. *L'établissement d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer le coût des services financiers et leur degré de satisfaction de la clientèle et le degré d'inclusion financière,*
- v. *La prescription de recommandations aux établissements exerçant dans le secteur financier et aux médiateurs,*
- vi. *L'examen des rapports des médiateurs bancaires et l'établissement d'un rapport annuel sur la médiation bancaire,*
- vii. *La réalisation d'études sur les services financiers et leur qualité et l'organisation de consultations sectorielles à cet effet,*
- viii. *L'assistance du gouvernement dans l'établissement des politiques et programmes visant à promouvoir le champ de l'inclusion financière ».*

La création de l'observatoire s'inscrit dans une stratégie devant favoriser l'inclusion financière pour que le secteur financier puisse contribuer à une meilleure inclusion économique et sociale de la population et promouvoir le développement d'entreprises créatrices de valeur et d'emplois. Si l'inclusion financière peut constituer un mécanisme majeur pour promouvoir la croissance économique, des obstacles d'ordre structurel et à court terme devront être surmontés pour renforcer la pénétration des comptes bancaires, généraliser l'accès des particuliers aux services bancaires et financiers, mettre à profit et moderniser l'usage des moyens et services de paiements et lever les contraintes majeures d'accès des entreprises aux sources de financement.

I.3.3. LA FINANCE NUMÉRIQUE

La crise de COVID-19 a mis en évidence l'efficacité des paiements mobiles et l'opportunité d'utilisation des solutions d'intelligence artificielle, ce qui peut être un accélérateur de transformation numérique. À ce titre, les services financiers et la finance numérique offrent un réel potentiel d'inclusion financière. C'est dans ce cadre que la modernisation et le développement du système de paiements et des plateformes techniques devront permettre de donner une nouvelle impulsion aux nouveaux instruments de la finance technologique (Fintech) et de la monnaie numérique de banque centrale (Central Bank Digital Currency, CBDC).

Cette transition numérique est tributaire de la levée des contraintes liées à l'infrastructure du système de paiement et notamment, au niveau de l'interopérabilité des services de paiement mobile. La mise en place d'un cadre réglementaire et technique permettant de favoriser la promotion des paiements numériques représentera un catalyseur pour l'essor des innovations technologiques et de la transformation numérique dans le domaine financier.

Cette évolution attendue est indissociable des TIC pour le développement requis de la finance numérique, le cloud computing et les produits et services basés sur le Web, et ce, grâce : i) à la réduction de la fracture numérique par un meilleur accès à l'information et à la connaissance, par la démocratisation des équipements d'accès, la généralisation de l'accès haut débit et la mise en œuvre du très haut débit, ii) au renforcement de la culture numérique par la généralisation de l'usage des TIC, et iii) la mise à niveau des segments des filières du numérique et de la délocalisation à l'étranger (offshoring).

Selon l'OCDE (2021), les progrès de la transformation numérique constituent un prérequis pour le développement du secteur des services financiers et de la finance numérique dans la région de l'Afrique du Nord. Avec 67,1 % d'accès au téléphone mobile (en 2018) et 48,3 % à Internet (en 2020), les systèmes mobiles dans la région emploient directement 390 000 personnes et génèrent 650 000 emplois indirects (tableau 5).

Tableau 5 Indicateurs cibles de la transformation numérique en Afrique du Nord

	Piliers	Indicateurs clés	Afrique du Nord (5 ans avant)	Afrique du Nord (année la plus récente)	Année la plus récente
Secteur numérique	Infrastructures de communication	Pourcentage de la population possédant un téléphone portable	29,9	67,1	2018
		Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture 4G	35	83,4	2020
		Bandes passantes internationales pour la connexion à Internet par utilisateur (kilobits/seconde)	12 535,3	37 764	2018
	Secteur des télécommunications	Total des investissements (en pourcentage du chiffre d'affaires total)	19,7	19,3	2018-20
		Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (en pourcentage du chiffre d'affaires total)	42,6	41,1	2018-20
		Total des effectifs salariés dans les entreprises de ce secteur (équivalent temps plein)	103 731	125 764	2016-17
Économie numérique	Développement de startups	Nombre de startups en activité ayant levé au moins 100 000 dollars des Etats-Unis	30	116	2011-20
	Services numériques	Ventes issues du commerce électronique (en millions dollars des Etats-Unis)	1 812,6	1 944,5	2014-18
		Exportations de services professionnels et informatiques fournis par voie électronique (en millions dollars des Etats-Unis)	7 061,6	7 222	2014-18
Économie numérisée	Utilisation d'Internet par les particuliers	Pourcentage de la population utilisant régulièrement un téléphone mobile	85,2	81,7	2018
		Pourcentage de femmes ayant accès à Internet	36,2	41,9	2018
		Pourcentage de la population ayant accès à Internet parmi les 40 % les plus pauvres	33,1	32,6	2018
		Pourcentage de la population en zone rurale ayant accès à Internet	29	35,7	2018
	Entreprises maîtrisant les outils numériques	Pourcentage d'entreprises ayant leur propre site Web	10,1	57	2018
		Pourcentage d'entreprises utilisant les courriers électroniques dans leurs relations clients/fournisseurs	38,8	82,2	2018
		Pourcentage de biens susceptibles d'être automatisés, exportés vers les pays de l'OCDE	n. d.	23	2020
Accès aux financements	Pourcentage de la population détenant un compte de paiement mobile	3	14	2017	

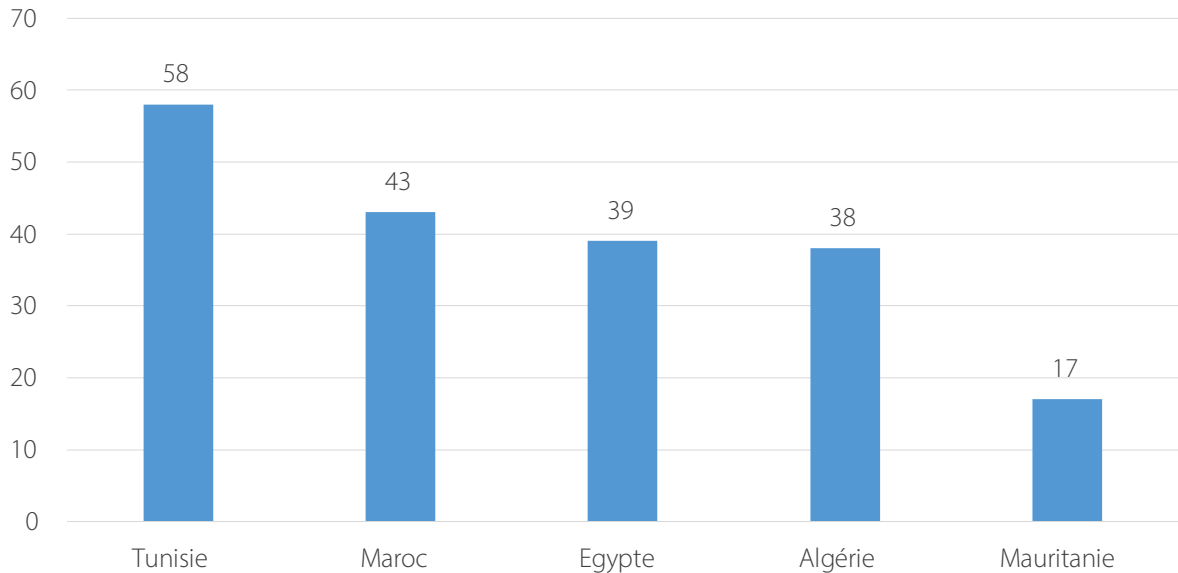
Source : OCDE (2021)

Source : OCDE (2021)

Néanmoins, l'OCDE (2021) relève des disparités en matière de numérisation selon les pays. L'Égypte et la Mauritanie enregistrent des degrés de numérisation relativement plus faibles que les autres pays. Le taux de pénétration du téléphone est plus élevé en Algérie et en Tunisie, tandis que la couverture 4G est mieux assurée au Maroc et en Tunisie, qui sont des économies de services. Enfin, la couverture Internet semble meilleure en Algérie et en Libye.

Le potentiel numérique de la région a aussi permis d'améliorer la communication des entreprises à travers des sites Internet, avec une certaine avancée du Maroc et de la Tunisie en matière d'utilisation des outils numériques à des fins économiques (graphique 17).

Graphique 17 Indice Business to Consumer (B2C : 0 à 100), 2019



Source : OCDE (2021)

Note : L'indice B2C (entreprise à consommateur en ligne) se compose de quatre indicateurs fortement liés aux achats en ligne : i) la possession d'un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services de paiement mobile (pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus) ; ii) l'utilisation privée d'Internet (pourcentage de la population) ; iii) l'indice de fiabilité postale ; et iv) la sécurité des serveurs Internet (pour 1 million de personnes).

Face à la crise épineuse du chômage dans les pays de la région, et notamment le chômage et la précarité de l'emploi des jeunes diplômés (Mouley, S, 2021), le secteur du numérique peut se poser comme un gisement et un potentiel d'emplois pour les jeunes qualifiés. Pour que la numérisation puisse servir de levier à la création d'emplois à travers ses divers usages, les infrastructures de communication s'imposent. En effet, selon l'OCDE (2021), le potentiel numérique n'est pas pleinement exploité, dans la mesure où les pays de l'Afrique du Nord manquent encore d'infrastructures, de capital humain, de déréglementation de l'environnement numérique et de capacité à innover. La région pourrait cibler trois grands axes politiques pour accélérer la transformation numérique et créer des emplois : premièrement, renforcer l'émergence de la finance numérique ou technologique (Fintech) ; deuxièmement, développer les compétences numériques ; et troisièmement, soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation. Il s'agit en particulier de desserrer les contraintes réglementaires, de réduire le fossé infrastructurel qui existe avec les pays avancés, de moderniser les systèmes d'éducation et de formation, d'appuyer les partenariats public-privé, de favoriser les incitations et enfin, d'améliorer la gouvernance dans la région.

I.3.4. FINTECHS : UN VECTEUR DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DU NORD

L'exploitation du potentiel numérique favorise le développement de la finance numérique. En effet, avec des connexions haut débit et des systèmes de paiement modernes et adaptés, le développement des services financiers numériques peut être un vecteur de transformation économique, favorisant l'inclusion financière et offrant aux ménages et aux MPME des solutions de financement et d'assurance adaptées. En Afrique du Nord, l'Égypte, le Maroc et, dans une moindre mesure, la Tunisie sont les trois pays où des startups spécialisées en Fintech sont les plus présentes, CEA (2018), en raison d'un système favorable caractérisé par un soutien gouvernemental important, d'une bonne implication du secteur privé et de niveaux d'éducation satisfaisants.

En Tunisie, par exemple, la Banque centrale de Tunisie a adopté en 2020 une Sandbox réglementaire qui permet de contrôler les solutions innovantes proposées par des entreprises Fintechs à petite échelle et avec des clients volontaires. Une Sandbox a également été créée en juin 2019 par la Banque centrale d'Égypte, afin de suivre la dynamique réglementaire des entreprises Fintechs, d'assurer l'inclusion financière, d'améliorer l'accès des MPME aux services bancaires et financiers, ainsi que de soutenir la transition vers une économie numérique favorisant le decashing. Par contre, les obstacles souvent mentionnés dans les pays de la région sont la rigidité de la réglementation ou la lenteur de son actualisation (crowdfunding, financement participatif, blockchain (chaîne de blocs) et autres modalités), les questions de sécurité numérique et de fiabilité, ainsi que la fragmentation des marchés (Wamda Research Lab, 2017).

Encadré 2 : La Sandbox réglementaire : un exemple d'outil d'expérimentation des Fintechs en Tunisie

La Sandbox réglementaire est un environnement de test lancé en 2020 par la Banque centrale de Tunisie (BCT) qui permet la mise à disposition d'outils au profit des acteurs innovants. Il s'agit donc d'un espace mis à la disposition des startups, ainsi que d'autres sociétés, afin qu'ils puissent développer leurs propres produits ou services financiers, et notamment en matière de paiement. Il s'agit également d'un appui technique et juridique à ces acteurs. Elle permet en même temps aux autorités de mieux comprendre l'écosystème Fintech et d'adapter le cadre réglementaire. Avec la Sandbox, les produits et services financiers élaborés (ou de nouvelles permutations de technologies existantes) peuvent être testés sans se conformer aux différentes exigences réglementaires. À la fin de la période de test, tous ceux qui remplissent les critères d'expérimentation prédéfinis par les autorités réglementaires peuvent demander l'autorisation ou l'agrément correspondant. La durée de la période de test est de neuf mois à compter de la date de notification de l'admission à la Sandbox, reconductible de trois mois sur demande. Ce mécanisme permet aux opérateurs Fintech de comprendre et de respecter les exigences réglementaires en vigueur afin de promouvoir une offre adaptée au marché. Elle permet aussi à la BCT d'appréhender la complexité des innovations technologiques en vue d'apporter, le cas échéant, des ajustements aux dispositions réglementaires et aux processus de supervision et de surveillance.

Source : Banque centrale de Tunisie et OCDE (2021)

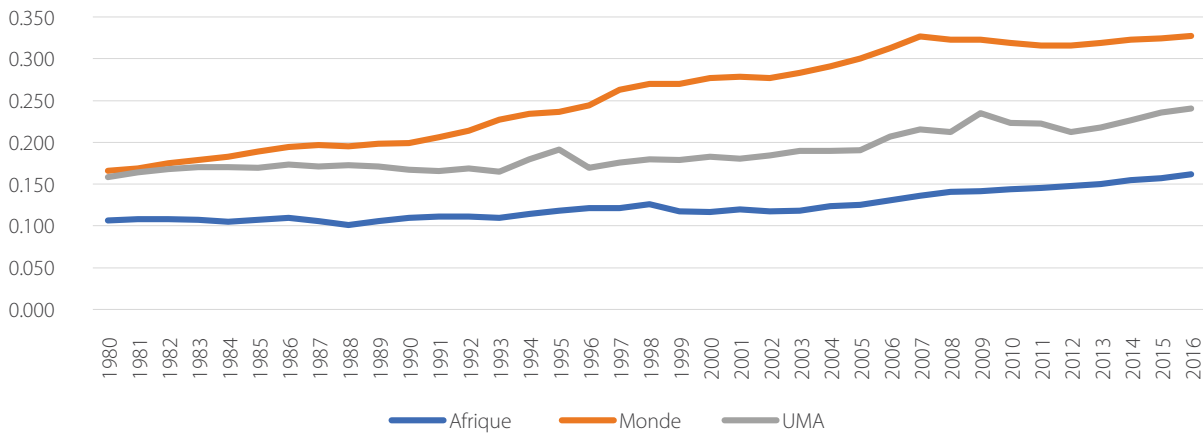
I.4. Intégration financière limitée en Afrique du Nord : focus sur la sous-région du Maghreb

Un focus sur la faiblesse de l'intégration financière a été élaboré par Mouley et Zekri (2019) pour la sous-région du Maghreb. Ces auteurs montrent que l'intégration financière et le développement du secteur financier dans cette communauté économique régionale (CER)

revêtent un enjeu stratégique aux multiples facettes. Se distinguant des autres secteurs, le secteur financier a un effet d'accélérateur de croissance économique de par sa fonction de mobilisation de l'épargne et d'allocation du crédit dans le temps et l'espace, contribuant ainsi à une affectation optimale du capital vers les secteurs productifs à même de générer une croissance inclusive et des emplois. Dans le même temps, la dynamisation des marchés de capitaux est d'une importance cruciale parce qu'elle permet de diversifier les sources de financement non bancaires des économies. La dynamique de développement du système financier dans la sous-région du Maghreb se situe à des degrés de maturation différents selon les pays. En particulier, nombre d'études récentes montrent que, dans les pays du Maghreb, les secteurs financiers ne jouent pas pleinement le rôle d'accélérateur de croissance et comportent encore des risques d'instabilité récurrents à court et à moyen termes.

De même, le développement du système financier de l'espace de l'UMA demeure inférieur à celui de la moyenne mondiale. L'indice synthétique de développement financier (Svirydzenka, 2016 ; Sahlay et coll., 2015), dans son ensemble et pour certaines de ses composantes comme le développement du système bancaire et des marchés des capitaux, permet de rendre compte du degré de développement du système financier maghrébin et de comparer son évolution avec le reste du monde. Le graphique 19 montre clairement le retard de l'Union du Maghreb arabe par rapport à l'Afrique et au monde. L'observation de l'évolution de l'indice par composantes (graphique 20) montre qu'au niveau des deux compartiments (institutions financières et marché financier), un décrochage de l'Union du Maghreb arabe s'est produit par rapport à l'évolution mondiale. Ce constat est le résultat d'abord d'un retard initial du développement des marchés de capitaux, qui s'est creusé au cours des deux dernières décennies. Par rapport à la moyenne africaine, l'Union du Maghreb arabe s'est détachée de la trajectoire suivie par le continent après 1998. Pour le développement des institutions financières, elle a vu sa position se détériorer par rapport à la moyenne mondiale, après la perte du léger avantage enregistré au début des années 1990. Graphique 18 Évolution de l'indice de développement financier par région

Graphique 18 Évolution de l'indice de développement financier par région

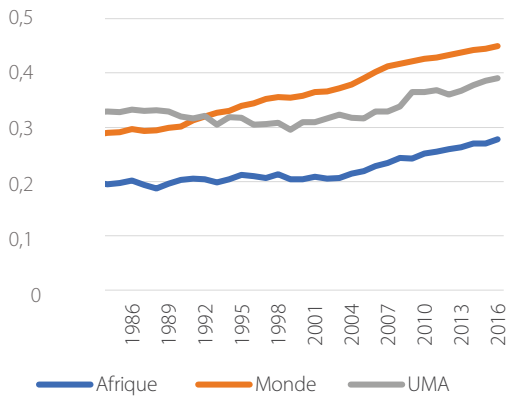


Source : Mouley et Zekri (2019) à partir des données de Svirydzhenka (2016).

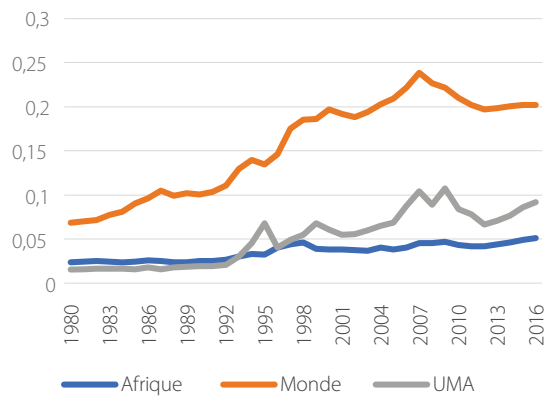
Note : Les indices de l'Union du Maghreb arabe sont calculés par pondération des indices des pays avec le PIB de chacun d'eux dans celui de la région.

Graphique 19 Développement financier par principales composantes

Évolution du développement des institutions financières (en indice)



Évolution du développement du marché des capitaux (en indice)



Source : Mouley et Zekri (2019) à partir des données de Svirydzhenka (2016).

Note : Les indices de l'Union du Maghreb arabe sont calculés par pondération des indices des pays avec le PIB de chacun d'eux dans celui de la région.

Source : Mouley, S et N. Zekri (2019) à partir des données de Katsiaryna (2016).

Note : Les indices de l'UMA sont calculés par pondération des indices des pays avec le PIB de chacun d'eux dans celui de la région.

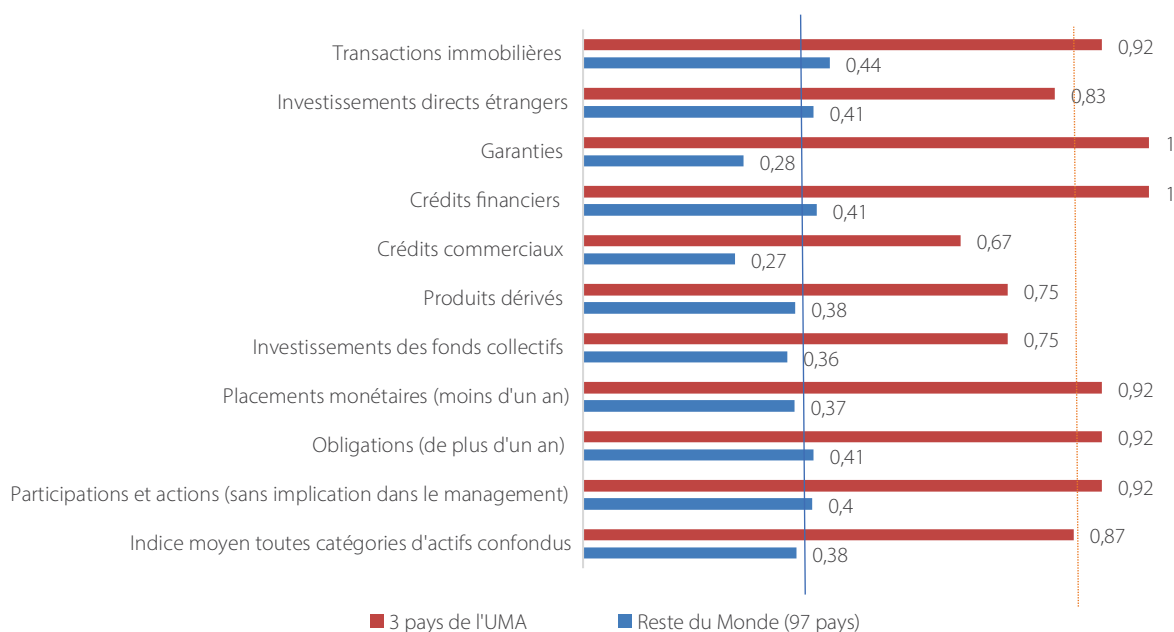
Aussi, en dépit des efforts fournis par les pays, les secteurs financiers de la région du Maghreb ont encore une marge de progression importante par rapport à ceux d'autres communautés économiques régionales d'Afrique ou d'ailleurs, qui affichent de meilleurs indicateurs de solidité et de résilience, et de moindres facteurs de vulnérabilités structurelles.

On peut le noter au niveau du poids important des secteurs bancaires et de la forte concentration de l'activité bancaire qui contraste avec une qualité moyenne des crédits, des

retards en matière de suivi des risques et des déficiences dans les dispositifs de gouvernance. D'ailleurs, les enjeux auxquels sont confrontées les banques (adéquation des fonds propres, qualité des actifs, gestion des risques, rentabilité, normes prudentielles plus exigeantes en matière de fonds propres et refinancement) sont indissociables de leurs difficultés structurelles à mobiliser des ressources stables. Les secteurs financiers non bancaires (crédit-bail, microfinance, assurance, fenêtres de finance islamique, investissement en capital [private equity], et autres) ont une présence relativement faible dans le processus d'intermédiation financière. Enfin, au niveau des marchés de capitaux et en dépit de l'évolution positive de certaines places boursières, les marchés obligataires jouent un rôle relativement limité dans le financement des économies de la région.

Les contre-performances en matière d'intégration financière dans la région sont aussi inhérentes aux restrictions sur les opérations en capital et financières et aux contraintes des réglementations de change imposées aux mouvements de capitaux dans les pays. La mesure de la sévérité des restrictions de change dans les pays du Maghreb, selon la méthodologie développée par Fernández et coll. (2015) sur les contrôles de capitaux, montre que les contrôles et restrictions de change ont concerné en moyenne 70 % des transactions. Les écarts entre les restrictions du reste du monde et de l'espace maghrébin sont particulièrement élevés pour les garanties et les crédits financiers.

Graphique 20 Indice des restrictions sur les opérations financières dans l'Union du Maghreb arabe et dans le monde par catégories d'opérations financières



Source : À partir de Fernández et coll. (2015)

I.4.1. INITIATIVES INTERNATIONALES EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION FINANCIÈRE DANS LA RÉGION

Dans le cadre de son « Initiative Maghreb », le FMI avait entrepris une série d'études pour la dynamisation de l'intégration maghrébine. Cette initiative, lancée en 2005, avait pour objectif d'accélérer les efforts d'intégration régionale des pays de l'UMA. Ainsi, trois grands axes ont été définis pour approfondir l'intégration et développer les perspectives de croissance dans les pays du Maghreb : i) la facilitation du commerce, ii) les réformes du secteur financier et l'intégration financière, et iii) la promotion du rôle du secteur privé. Cinq conférences régionales de haut niveau ont été par la suite organisées par les autorités monétaires nationales, en collaboration avec le FMI, pour examiner et adopter des plans d'action afin de progresser dans chacun de ces domaines clés. Des mesures opérationnelles tirées de ces cinq conférences régionales ont été mises en œuvre à ce titre.

Une première conférence sur la facilitation du commerce a été organisée à Alger en octobre 2005. Une deuxième, qui s'est déroulée à Rabat en décembre 2006, s'est concentrée sur les réformes du secteur financier et l'intégration financière au Maghreb. Une matrice d'un plan d'action proposé par le FMI a été adoptée et portait sur les cinq piliers essentiels suivants : i) la facilitation du commerce intramaghrébin, ii) les réformes des secteurs financiers et l'intégration financière, iii) le suivi de la convergence monétaire, iv) l'harmonisation des réglementations prudentielles, et v) la promotion du rôle du secteur privé (tableau 6). Une troisième conférence a été organisée en 2007 à Tunis et s'est concentrée sur les progrès en matière de réformes visant à promouvoir le rôle du secteur privé et sa contribution au développement économique et à l'intégration régionale du Maghreb. Une quatrième conférence a été organisée à Tripoli en 2008 pour évaluer les progrès accomplis depuis la première conférence d'Alger, et aussi pour discuter de la promotion de projets communs entre les pays de la région. Une cinquième conférence s'est déroulée en janvier 2013 à Nouakchott pour l'étude des réformes financières et des perspectives de relance du processus d'intégration financière régionale. Cette conférence a été aussi l'occasion du lancement de l'initiative mauritanienne axée sur les questions des investissements intramaghrébins et directs/étrangers et leurs impacts sur l'emploi.

Tableau 6 Piliers du plan d'action

Facilitation du commerce intramaghrébin	Réformes des secteurs financiers et intégration financière	Suivi de la convergence monétaire	Harmonisation des réglementations prudentielles	Promotion du rôle du secteur privé
Acteurs du plan d'action				
Commission technique commune chargée du commerce extérieur intramaghrébin	Commission technique chargée de l'intégration financière intramaghrébine	Comité spécialisé chargé de la convergence monétaire	Comité des superviseurs bancaires des banques centrales	Comités mixtes bancaires centrales — secteurs privés
Levée des obstacles aux échanges commerciaux et libéralisation du commerce extérieur	Harmonisation des systèmes de paiements et des plateformes techniques (clearing, netting, LVTS, etc.)	Harmonisation des réglementations de change et des instruments de couverture contre les risques de change	Harmonisation des réglementations régissant la supervision bancaire et financière	Amélioration du climat et des pratiques des affaires

Mise en place d'un support commun des règles d'origine pour le commerce intramaghébin	Réformes des instruments de financement du commerce extérieur et des investissements au Maghreb	Coordination des politiques monétaires	Suivi des évaluations des joint FSAP (Banque mondiale-FMI) pour garantir la convergence aux normes internationales : i) Conformité aux normes bâloises (PCA) pour un contrôle bancaire efficace, ii) marchés des capitaux (OICV), et iii) normes comptables (IAS-IFRS) et d'audit (ISA)	Levée des obstacles à l'accès aux sources de financement
Diminution des niveaux tarifaires et élimination des obstacles non tarifaires	Renforcement de la coopération et de la coordination entre les institutions et les acteurs des secteurs bancaire et financier	Renforcement de la stabilité financière	Coopération entre autorités de supervision par le biais de l'assistance technique et de l'échange d'informations	Harmonisation des normes comptables aux standards internationaux
Facilitation du commerce intramaghébin	Réformes des secteurs financiers et intégration financière	Suivi de la convergence monétaire	Harmonisation des réglementations prudentielles	Promotion du rôle du secteur privé
Acteurs du plan d'action				
Commission technique commune chargée du commerce extérieur intramaghébin	Commission technique chargée de l'intégration financière intramaghébine	Comité spécialisé chargé de la convergence monétaire	Comité des superviseurs bancaires	Comités mixtes banques centrales — secteurs privés
Modernisation de l'administration des douanes et simplification des formalités douanières (guichet unique régional, portail dédié au commerce extérieur)	Promotion des investissements intramaghébins et directs/étrangers		Élaboration d'un portail (fenêtre) d'informations sur les réglementations et informations concernant le secteur financier	Harmonisation des cadres d'investissements en vue d'éliminer les obstacles aux investissements intermaghébins
Instauration d'un dispositif de reconnaissance mutuelle des normes de qualité et des organes de contrôle	Développement des investissements transfrontaliers		Renforcement commun des cadres AML/CFT	Mise en place de produits financiers innovants pour la facilitation de l'accès des PME au financement
Élaboration d'un portail (fenêtre) d'informations sur les réglementations et informations concernant le commerce et les échanges				Suivi de projets d'intérêt commun entre les pays de la région
Développement du commerce transfrontalier				

Note : FSAP - Programme d'évaluation du secteur financier

LVTS - Système de transfert de grosses valeurs

PCA - Plans de continuité des activités

OICV - Organisation internationale des commissions de valeurs

IAS - Normes comptables internationales

IFRS - Normes internationales d'information financière

AML - Anti-blanchiment d'argent

CFT

CFT - Mesure de lutte contre le financement du terrorisme

Source : FMI (2007) et autorités monétaires nationales

I.4.2. UNE PISTE OUVERTE POUR UN MEILLEUR DISPOSITIF DE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS DE COMMERCE EXTÉRIEUR : LA RÉVISION DE LA CONVENTION DE PAIEMENT UNIFIÉE ENTRE LES ÉTATS DE L'UNION DU MAGHREB ARABE

Pour encourager les échanges intermaghrébins, une convention de règlements (paiements extérieurs) unifiés entre les États de l'Union du Maghreb arabe a été adoptée par le Conseil des gouverneurs des banques centrales maghrébines lors de sa troisième session ordinaire tenue à Tripoli en juin 1991, puis ratifiée lors de la quatrième session ordinaire du Conseil tenue à Rabat en décembre 1991. Elle a pour but d'instaurer un mécanisme de compensation (clearing/netting) par lequel les règlements des opérations de commerce extérieur peuvent se faire dans la devise du pays exportateur (même si le contrat commercial est libellé en devises étrangères), et ce, afin de neutraliser les risques de change et de permettre ainsi à l'exportateur d'être payé dans sa monnaie locale (non convertible) et à l'importateur de régler son importation dans sa propre monnaie locale.

Les banques centrales ont par la suite mis en application ce dispositif au niveau bilatéral tout en apportant certains assouplissements. Cette convention a été révisée lors de la septième session ordinaire du Conseil des gouverneurs tenue à Tripoli en février 2008, pour que la procédure de règlements unifiée devienne facultative et laisse la latitude aux opérateurs maghrébins du commerce extérieur de pouvoir aussi recourir aux paiements en devises étrangères en utilisant les moyens de paiements d'usage entre les pays.

Un remodelage de l'accord de 1991 sur les systèmes de paiement contracté entre les cinq banques centrales devrait avoir un impact positif sur l'intégration financière et rendre les systèmes opérationnels dans les pays maghrébins. L'intégration financière doit inévitablement avoir un effet avantageux sur la croissance, même s'il faudrait gérer avec bon sens les risques liés à un éventuel accroissement de la volatilité financière.

C'est à ce titre que le Conseil des gouverneurs, qui ne s'est pas réuni depuis 2008, a entériné, lors de sa dernière réunion tenue en novembre 2018 à Tunis, un plan d'action en quatre axes (tableau 7) :

Tableau 7 Matrice du plan d'action des banques centrales

Piliers du plan d'action	Mesures	Composantes	Recommandations
Fintech et cryptomonnaie	Fintech, cryptomonnaie et cybersécurité	Cryptomonnaies Paiements électroniques et mobile banking Blockchains Services financiers mobiles/numériques Finance numérique Microfinance Microcrédits Microassurance	Instauration d'une nouvelle commission technique sur les Fintechs et les paiements mobiles
Inclusion financière	Facilitation de l'accès des entreprises maghrébines aux sources de financement	Échange d'expériences et partage de l'expertise en matière d'éducation financière	Organisation de séminaires d'échanges assurés par les experts de la région en matière d'éducation financière
		Levée des obstacles légaux et réglementaires à l'accès au financement des entreprises maghrébines	
	Réformes des instruments de financement du commerce extérieur et des investissements au Maghreb	Promotion des investissements intramaghrébins et directs/étrangers et développement des investissements transfrontaliers	Comité d'experts pour l'élaboration d'études thématiques dédiées
		Facilitation du commerce intramaghrébin	
		Réformes des réglementations de change (opérations courantes, en capital et financières)	
		Couverture des risques de change en matière de financement intermaghrébin	
Facilitation des procédures légales en matière de sûretés/garanties exigibles			
Levée des obstacles au climat des affaires et de l'investissement			
Finance islamique	Harmonisation des instruments de financement	Échange de l'expertise sur les aspects réglementaires de la finance islamique	Organisation d'un comité ou instauration d'une plateforme travaillant sur les aspects légaux et réglementaires
	Création d'un mécanisme de refinancement	Fenêtres et véhicules de finance islamique	
		Harmonisation des cadres légaux régissant les activités de finance islamique	

AML/CFT	Renforcement commun des cadres AML/CFT	Coopération, échanges de données et assistance technique entre autorités de supervision bancaire	Instauration d'une nouvelle commission technique AML/CFT
		Réformes, harmonisation et consolidation du cadre légal, réglementaire et contextuel organisant les procédures AML/CFT	
		Création d'un centre de renforcement des capacités et de développement des stratégies AML-CFT au Maghreb. Ce centre aura pour missions essentielles : i) assurer la formation et le développement des compétences en matière de lutte contre la criminalité financière, et en particulier le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les crimes sous-jacents et particulièrement la contrebande, la corruption et l'économie criminelle en général, ii) faire bénéficier les CRF de la région des expertises disponibles, iii) évaluer les menaces et les vulnérabilités communes des dispositifs nationaux de lutte BA/FT et proposer les politiques adéquates pour atténuer les risques BA/FT, iv) créer des conditions favorables pour une convergence des politiques de lutte BA/FT et une meilleure efficacité des dispositifs nationaux, iv) mener des études et en partager la typologie et développer les échanges d'informations entre les membres, v) établir des conditions favorables pour mettre en place à terme le réseau « Maghreb FIU net », vi) organiser des concertations au sujet des différentes questions et dossiers à l'ordre du jour des plénières du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en vue d'une position commune dans l'intérêt des pays membres et œuvrer à proposer à l'Union du Maghreb arabe de devenir membre observateur du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux au Moyen-Orient et en Afrique du Nord au même titre que le Conseil de coopération des États arabes du Golfe.	

Note : AML/CFT - lutte contre le blanchiment d'argent/financement du terrorisme

BA/FT - blanchiment d'argent/financement du terrorisme

CRF - cellules de renseignement financier

Source : Conseil des gouverneurs des banques centrales des pays du Maghreb — document de la Banque centrale de Tunisie (2018)

II. Perspectives de construction de chaînes de valeur régionales dans le secteur des services financiers et de la finance numérique

Les systèmes financiers sont au cœur du développement économique. La chaîne de valeur financière devrait changer. L'émergence et la facilité relative avec laquelle des technologies de tous types ont pu être déployées, la disponibilité de réseaux sécurisés et cohérents à l'échelle régionale, combinée à un riche catalogue de modules, constituent une base puissante pour le développement des Fintechs en tant que mouvement d'avance rapide. En 2019, début de la pandémie, chaque partie du secteur est remise en question, l'ampleur de ce défi étant plus évidente que jamais lors du début du confinement mondial, ce qui a permis de mesurer l'importance que les Fintechs ont prise depuis la crise.

S'appuyant sur les avancées du mouvement Fintech, et tirant parti de la puissance des mégadonnées (big data) et de l'analytique, la Fintech est en train de devenir un volet distinct pour satisfaire le client, en lui offrant une expérience nettement supérieure. Les avantages ne se limitent pas au client, car elles peuvent accroître la fidélité à la marque, réduire les coûts et, en fin de compte, augmenter la valeur. À l'instar de la technologie financière, la technologie réglementaire ou les Regtechs ont commencé à émerger en tant que groupe de réflexion organisé qui se penche sur le défi de la normalisation des cadres réglementaires, en s'appuyant à nouveau sur les avancées technologiques pour automatiser la réglementation.

II.I. Les systèmes d'innovation : un facteur essentiel de développement de la finance numérique

II.I.I. LES STARTUPS, CATALYSEURS D'UNE NOUVELLE APPROCHE DURABLE DE MODÈLES D'AFFAIRES ET D'EXPLOITATION INNOVANTS

Les modèles d'affaires d'aujourd'hui sont remis en question par la demande croissante de produits ou de services plus durables. Ce déménagement représente une façon complètement différente de créer de la valeur pour l'avenir. Les entreprises doivent réfléchir à l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, ce qui les obligera à relever bon nombre des principaux défis de leur stratégie de valeur à long terme. La startup, avec son modèle d'exploitation novateur, est parmi les principaux facteurs qui permettent d'intégrer une orientation à long terme et de changer. Naviguer dans un paysage d'intervenants complexes et sensibles au sein de multiples organisations est entré en jeu dans de nombreux rôles essentiels. Il pourrait être élaboré pour

doubler l'impact régional et se diversifier par rapport au modèle d'affaires traditionnel grâce à la cocréation avec les parties prenantes et à la transformation en prototypes qui peuvent être prises en charge et lancés par les programmes d'innovation qui offriront une série de nouvelles idées d'affaires et contribueront à bâtir une culture d'innovation dans l'ensemble du système financier.

Les structures d'accompagnement des startups sur le continent africain sont de plus en plus nombreuses et sont présentes dans presque tous les pays. En 2018, le programme Ecosystem Accelerator du Groupe Spécial Mobile Association (GSMA) (qui représente près de 800 opérateurs et constructeurs de téléphonie mobile dans 220 pays du monde) en a dénombré 442 sur le continent africain, en majorité des structures de type incubateur et accélérateur (47 %) et des espaces de cotravail (coworking) (26 %). Cette étude a comptabilisé les espaces physiques qui encouragent et soutiennent les startups technologiques, à savoir les incubateurs, accélérateurs, espaces de cotravail (coworking), ateliers de fabrication collaboratifs (FabLabs), ateliers collaboratifs (makerspaces), ateliers numériques ouverts (hackerspaces) et autres centres d'innovation.

Pour réussir leur transformation numérique, les pays d'Afrique du Nord doivent soutenir le développement d'une nouvelle économie qui encourage l'entrepreneuriat et génère plus d'opportunités pour les jeunes. Des mesures d'incitation et de renforcement des compétences entrepreneuriales, appuyées par des pôles numériques et des programmes d'éducation adaptés existent et méritent d'être renforcés.

Un système entrepreneurial favorable en Afrique du Nord ne peut être assuré que si, d'une part, les décideurs se concentrent sur les facteurs permettant aux plateformes numériques multidimensionnelles de se développer, et d'autre part, ils mettent en place des conditions de concurrence équitable. Il s'agit en effet d'assurer des services basés sur l'informatique en nuage (le cloud), de géolocalisation, de sécurité et d'autres procédés, qui permettent le développement de plateformes numériques multidimensionnelles. Les gouvernements d'Afrique du Nord doivent continuer à aider les entrepreneurs et à leur permettre d'acquérir de nouvelles technologies pour définir des solutions de développement de long terme et de nouveaux modèles d'affaires. À titre d'exemple, des politiques de collaboration triangulaire entre universités, États et secteur privé pourraient faciliter la mise en place de pôles technologiques et de centres d'incubation en Afrique du Nord. Une telle collaboration devrait favoriser l'innovation dans la région comme peuvent en témoigner les différents parcs technologiques mis en place dans les pays nord-africains.

Rien que pour l'année 2019, une étude menée par Ventureburn a estimé que 15 startups d'Afrique du Nord ont bénéficié d'un apport financier issu de fonds de capital-risque à hauteur de 64,1 millions de dollars. Autant de capitaux qui ont par exemple donné l'occasion à la startup égyptienne, Swvl, de lever 42 millions de dollars et à la société tunisienne InstaDeep active dans l'intelligence artificielle de recevoir 7 millions de dollars d'investissement provenant d'un financement « série A ».

Grâce à des liens historiques et culturels particuliers, les startups de la région de l'Afrique du Nord ont la possibilité d'avoir un accès plus aisé à un ensemble de fonds et de soutiens principalement destinés à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le déblocage de

250 millions de dollars par Mubadal — un fonds souverain d'investissements des Émirats arabes unis — et le lancement d'un fond de 100 millions de dollars par une société de capital-risque sise près de Dubai en sont des exemples. Des initiatives comme le Centre algérien pour les STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), le projet égyptien d'établir une école dédiée aux domaines des STIM et les programmes gérés par Flat6labs et Endeavor, qui s'ajoutent aux efforts des autorités publiques, contribuent activement au développement d'un système entrepreneurial dynamique lié aux technologies. Selon la plateforme Github, le Maroc et l'Égypte se classent parmi les 5 pays qui connaissent la plus forte croissance du nombre de concepteurs en Afrique.

Égypte

À travers la mise en place de projets de financements spécialisés, le Gouvernement égyptien a soutenu pendant longtemps les startups locales. À titre d'exemple, en 2010, les pouvoirs publics ont inauguré le Technology Innovation and Entrepreneurship Centre afin d'encourager l'entrepreneuriat et l'innovation dans le secteur local des technologies de l'information et des communications (TIC).

En 2017, ce centre a lancé le Fekratek Sherkatek qui a permis de créer 42 startups locales dotées chacune de 5 620 à 28 100 USD. En 2018, le Centre a également créé le Falak Startups Accelerator. Il s'agit d'un programme d'accélération de quatre mois, proposé aux startups naissantes. Ce programme s'accompagne d'un financement allant jusqu'à environ 63 000 dollars,

de la mise à disposition d'un espace de travail, ainsi que d'un mentorat.

L'Égypte fait également partie des premiers pays d'Afrique à s'être dotés de parcs technologiques. En 2001, le Gouvernement a lancé le développement du projet Smart Village au Caire, parc technologique qui met en exergue le partenariat entre secteurs public et privé et qui accueille des entreprises informatiques multinationales (comme IBM, CISCO et Microsoft), des bureaux du Gouvernement, des centres de recherche et d'autres établissements. Des investisseurs providentiels et des accélérateurs (Algebra Ventures, Cairo Angels, Ebni, EdVentures, Flat6Labs) apportent leur soutien sous forme de mentorat, de réseaux et de financements allant de 2 800 à 8 000 dollars environ.

En 2019, Le Caire comptait plus de 400 startups dynamiques, pour la plupart au service des consommateurs du pays, comme Yaoota (comparateur de prix en ligne) et Vezeeta (prise de rendez-vous médicaux). Le Caire représente ainsi le plus grand système de startups d'Afrique du Nord.

Tunisie

Le Startup Act en Tunisie est une solution aux problèmes de financement des startups. Le Startup Act est un cadre juridique lancé le 5 avril 2019, dédié aux startups en Tunisie ayant pour but de faciliter le lancement et le développement de startups. Ce cadre juridique intègre de nombreux avantages que l'on pourrait catégoriser selon leurs destinataires de la façon suivante :

Pour les entrepreneurs : parmi les avantages dont ils bénéficient figure la bourse de startup : il s'agit d'une allocation donnée aux co-fondateur et actionnaire d'une startup en lancement pour couvrir les charges de vie pour une année. Les entrepreneurs bénéficient également d'une prise en charge par l'État des procédures et des frais d'enregistrement des brevets des startups au niveau national et international

Pour les startups : parmi les avantages dont elles bénéficient figure le portail des startups. Ce portail a notamment pour objectif d'être le point d'interaction de la startup pour solliciter le Label Startup et bénéficier des avantages associés.

Les startups bénéficient également de la prise en charge par l'État des charges salariales et patronales, d'une exonération de l'impôt sur les sociétés...

Pour les investisseurs : parmi les avantages dont ils bénéficient figure l'exonération de l'impôt sur la plus-value. En effet, les bénéfices provenant de la cession des titres relatifs aux participations dans les startups sont exonérés de l'impôt sur la plus-value. Par ailleurs, les investisseurs bénéficient également de fonds de garantie des startups : Il s'agit d'un mécanisme de garantie des participations des fonds d'investissement et autres organismes d'investissement réglementés dans les startups, activable en cas de liquidation amiable de la startup objet de la garantie...

Il ressort du rapport annuel du Startup Act Tunisie 2019-2020, plusieurs chiffres clés.

D'une part, l'ensemble des 248 startups labélisées a généré un chiffre d'affaires cumulé de 66 millions de dinars en 2019, dont 72 % ont été réalisés sur le marché tunisien. Vingt-trois % des startups labélisées ont généré un chiffre d'affaires entre 100 000 et 1 million de dinars et près de 7 % d'entre elles ont un volume d'affaires supérieur à 1 million de dinars. D'autre part, trois quarts du chiffre d'affaires à l'exportation ont été réalisés avec les marchés européens, la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et l'Afrique.

Par ailleurs, lancé officiellement le 23 mars 2021, ANAVA est le premier fonds des fonds en Tunisie et en Afrique. Libellé en devise étrangère (euro), ANAVA offre la possibilité aux fonds sous-jacents d'investir en Tunisie et à l'étranger. Il s'agit d'une solution aux problèmes de financement et d'internationalisation des startups tunisiennes. L'objectif étant de créer plusieurs fonds dédiés aux startups, qui investiront à chaque stade de développement de ces dernières. Ces données témoignent du dynamisme impulsé à l'industrie tunisienne de l'innovation, dynamisme qui pourrait être une véritable source d'inspiration pour les autres pays nord-africains.

II.1.2. LES FINTECHS

Comme en témoigne le tableau ci-dessous, le secteur le plus attractif dans le système africain des startups est celui des Fintechs, d'où l'intérêt de son exploration (CEA, 2018). S'agissant de la région de l'Afrique du Nord, les principaux systèmes Fintechs se retrouvent au Maroc et en

Tunisie (pays émergents). Les leaders dans ce domaine en Afrique sont le Nigéria, le Ghana, l'Afrique du Sud et le Kenya. D'autres pays sont prometteurs dans ce système, à savoir la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Tableau 8 Panorama des métiers Fintech dans le monde

Paieement <ul style="list-style-type: none"> • Terminaux de paieement • Paiement mobile • Flux de paieement • Transfert d'argent et devises 	Financement <ul style="list-style-type: none"> • Financement participatif (crowdfunding) et alternatif • Courtage numérique • Affacturage en ligne • Cagnottes enligne • Crédit en ligne 	Assur-Tech <ul style="list-style-type: none"> • Assurances en ligne • Assurances affinitaires • Courtiers et comparateurs d'assurances • Services aux acteurs traditionnels 	Middle Office & Back Office <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la décision / stratégie • Automatisation (comptabilité, trésorerie) • Autres services de suivi de marché et d'appui (middle et back-office) aux acteurs financiers 	
Banques numériques <ul style="list-style-type: none"> • Néobanques • Corebanking • Solution de cash-back • Agrégateurs de comptes 	Blockchain et cryptoactifs <ul style="list-style-type: none"> • Blockchain à destination du secteur financier • Cryptoactifs 	Investissement <ul style="list-style-type: none"> • Épargne et gestion de portefeuille en ligne • Robo-advisors / Algorithmes • Services innovants d'investissement à destination des acteurs traditionnels 	RegTech <ul style="list-style-type: none"> • KYC • Gestion et protection des données • Risk Management • LegalTech 	Services aux acteurs financiers <ul style="list-style-type: none"> • Cybersécurité • Front office et relation client • IA • Outils anti-fraude • Services aux acteurs financiers

Source : *Compilation de l'étude*

À l'échelle régionale, particulièrement au Maroc et en Tunisie, les entreprises Fintechs s'orientent vers le secteur des paiements. Ce choix peut s'expliquer par plusieurs raisons, et notamment par :

■ La volonté de répondre à la demande du marché et de favoriser l'inclusion financière

La proportion de comptes bancaires est souvent utilisée pour mesurer l'étendue du système financier. S'agissant de l'Afrique du Nord, et notamment de la proportion d'adultes détenant un compte bancaire, l'Algérie arrive en tête et est suivie par la Tunisie, le Maroc puis l'Égypte. Cependant, cette proportion régionale demeure inférieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Par ailleurs, en Algérie, comme en Égypte ou au Maroc, la

proportion de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant emprunté pour lancer, exploiter ou agrandir une ferme ou une entreprise est également plus faible que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

■ Une réglementation peu contraignante et une innovation technologique en plein essor

Le secteur des paiements est très attractif pour les Fintechs, car les services financiers jouissent d'une réglementation peu contraignante et font partie des plus utilisés au monde. En raison d'une grande standardisation des opérations et de coûts fixes importants, la banque de détail, et à travers elle, les services de paiements qui lui sont liés, constituent une cible idéale pour les acteurs numériques de petite taille opérant avec des charges de structure et de personnel faibles. Par ailleurs, l'innovation technologique sur les modes de paiement et le développement du cybercommerce constituent également des facteurs clés qui encouragent les Fintechs à choisir le secteur des paiements entreprises.

II.2. Perspectives de construction de chaînes de valeur régionales

Nos travaux sur les perspectives de CVR en Afrique du Nord se sont inspirés des expériences réussies de certains pays d'Asie où les e-wallets (portefeuilles numériques) ont été massivement adoptés par les utilisateurs de leur secteur d'origine (commerce électronique, covoiturage, jeux, etc.) et sont passés au segment de la finance en raison de la disponibilité de la technologie, du financement par capital-risque, de la sensibilisation accrue à l'inclusion financière et de nouveaux régimes de licence. L'Indonésie a enregistré le deuxième nombre de transactions de monnaie électronique et le taux de croissance le plus rapide d'une année sur l'autre. À Singapour, en Malaisie, en Thaïlande et en Indonésie, les instruments de monnaie électronique ont été utilisés plus de deux fois plus souvent qu'en France.

Tableau 9 Principaux acteurs des principaux pays d'Asie et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

	Principaux e-wallets	Nombre de e-wallets
Indonésie	GoPay, Ovo-Grab, Dana, LinkAja	651 (Source : Daily Social)
Malaisie	GrabPay, RazerPay/MOL, Axiata/SingtelVIA	44 e-wallets autorisés (5 banques et 39 non bancaires) (Source : Bank Negara)
Thaïlande	Rabbit-Line, True Money,	25 e-wallets autorisés (Source : BOT)
Philippines	GCash, Singtel-VIA, BanKo (BPI), Pay Maya	Plus de 17 e-wallets connus (Source : Fintechnews)
Viet Nam	Momo, Viettel Pay, eMonkey, ZaloPayMoca-Grab (30 others)	32 non bancaires autorisés (Source : Fintechnews)
Singapour	Grab-Fave, Google Pay, Apple Pay, Wechat Pay, Alipay	Plus de 27 systèmes de paiement
Inde	GooglePay, Mobikwik, Paytm, PhonePe, Amazon Pay	42 Instruments de paiement prépayés (PPI) titulaires d'une licence (Source : RBI)
Chine	Alipay, Wechat Pay, CUP	3 principaux e-wallets

Source : SmartKarma

II.2.1. LA CVR « E-WALLET RÉGIONAL » : UNE PLATEFORME POUR LE FINANCEMENT DES STARTUPS

Les régulateurs, conscients que les systèmes bancaires devraient évoluer pour le mieux, que le secteur devrait être plus diversifié et que davantage de concurrence s'imposait, ont encouragé les startups à être novatrices et à remettre en question le statu quo. Pour les aider, les banques centrales, les gouvernements, les régulateurs et certaines banques traditionnelles ont donné à ces jeunes pousses une plateforme, un véhicule et des moyens d'action. Investir dans un portefeuille numérique régional, une plateforme pour les startups, pourrait être un véhicule et un foyer accélérateurs de Fintechs. Ces accélérateurs vont incuber des idées visant à bouleverser les modèles commerciaux traditionnels. Elles bénéficieraient d'un accès aux ressources, à un réseau de conseillers, aux capitaux et un espace leur serait réservé au sein du système pour pouvoir conquérir de nouveaux territoires.

Des solutions sont possibles. L'absence actuelle de consensus international en matière de réglementation des cryptomonnaies (ou cryptoactifs) perpétue le problème des lacunes et des possibilités d'échapper à la réglementation et va à l'encontre des normes relatives à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers en matière fiscale (ou normes communes de déclaration), de la Foreign Account Tax Compliance Act des États-Unis (FATCA) et du partage intergouvernemental des données. Ce qu'il faut, c'est une approche régionale et unifiée pour réglementer les cryptomonnaies, faisant appel à de nouvelles méthodes adaptées à cet instrument financier très nouveau. En mars 2020, la Directrice générale du FMI a présenté quelques possibilités. Elle a déclaré que le FMI s'attachait à encourager les pays à élaborer des politiques qui garantissent l'intégrité financière et protègent les consommateurs de cryptomonnaies de la même manière qu'il l'a fait pour le secteur financier traditionnel. Elle a également affirmé que la technologie des cryptoactifs peut être utilisée pour « combattre le feu par le feu », par exemple en utilisant la technologie des registres distribués pour accélérer le partage d'informations entre les acteurs du marché et les régulateurs. Cette technologie pourrait être utilisée pour créer des registres d'informations standardisées et vérifiées sur les clients et aider à lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière.

Une autre façon d'amener les cryptomonnaies dans la lumière, bien qu'un peu plus radicale à ce stade, serait qu'un pays crée une monnaie numérique de banque centrale. Il s'agit essentiellement de la monnaie actuelle sous forme numérique. D'un point de vue positif, une monnaie numérique de banque centrale serait bien supérieure aux monnaies numériques alternatives comme le bitcoin. Les monnaies numériques alternatives ne fonctionnent pas bien comme réserve de valeur : les prix sont trop volatils, les défenses contre le piratage sont trop faibles et leur soutien est inexistant. En revanche, la monnaie de banque centrale est la quintessence de la réserve de valeur. La technologie du grand livre distribué est le principal avantage concurrentiel actuel des monnaies numériques alternatives, et c'est quelque chose que les banques centrales peuvent et vont acquérir. Une étude menée par le cabinet Ernst and Young et l'université de Cambridge montre que 63 % des banques centrales et 69 % des autres institutions du secteur public (IPS) expérimentent les protocoles de la technologie des registres distribués.

La monnaie unique facilite certes l'intégration intrarégionale via l'annulation du risque de change et des coûts de couverture contre ce risque, mais elle agit comme une subvention aux échanges bilatéraux des pays qui l'ont adoptée. Néanmoins, si les travaux empiriques ont affirmé la corrélation qui existe entre l'intensification commerciale et le partage d'une monnaie unique, le doute persiste toujours quant à l'existence d'un tel lien pour la création d'une union monétaire. Pour certains, la décision de créer ou de faire partie d'une union monétaire dépend des externalités

positives attendues. L'ascension continue du régionalisme dans le monde, ajoutée au projet d'adoption d'une monnaie africaine unique depuis la création de l'Union africaine, nécessite que l'on s'intéresse aux effets potentiels d'une telle monnaie dans les communautés économiques régionales (CER) africaines. Il faut signaler que si la question de l'intégration n'est pas récente, elle a toutefois connu un long moment d'hibernation.

II.2.2. LA CVR « BLOCKCHAIN ET MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE »

Les avantages qu'apporte l'utilisation de la blockchain comme support technologique d'une monnaie numérique de banque centrale sont notables : avantage d'augmenter la transparence des flux, possibilité de configurer les caractéristiques de confidentialité ou encore d'augmenter l'interopérabilité. De plus, la blockchain permet de profiter de Smart Contracts, programmes qui s'exécutent automatiquement selon des conditions prédéfinies. Elle permettrait ainsi de déclencher des paiements de façon automatique dans le cas des monnaies numériques de banque centrale.

Aujourd'hui, 81 pays (représentant plus de 90 % du PIB mondial) envisagent désormais une monnaie numérique de banque centrale. En mai 2020, seuls 35 pays envisageaient une monnaie numérique de banque centrale. Cinq pays ont désormais lancé une monnaie numérique. Le Sand Dollar des Bahamas a été la première monnaie numérique de banque centrale à devenir largement disponible. Les banques centrales du monde entier envisagent de développer des monnaies numériques pour moderniser leurs systèmes financiers, parer à la menace des cryptomonnaies comme le bitcoin et accélérer les paiements nationaux et internationaux.

En Afrique du Sud, le projet Khokha est un projet de collaboration dirigé par la Banque centrale et qui associe un consortium de banques sud-africaines de règlement (Absa, Capitec, Discovery Bank, FirstRand, Investec, Nedbank et Standard Bank), ainsi qu'un partenaire technique (ConsenSys) et un partenaire de soutien (PricewaterhouseCoopers). Il s'agit du premier projet initié par l'Unité Fintech récemment constituée au sein de la Banque centrale. Le projet, qui a démarré en janvier 2018, a pour objectif de construire un système de paiement de gros de type « proof-of-concept » (PoC) pour le règlement interbancaire en utilisant un jeton sud-africain. Le projet visait à dévaluer les performances, l'évolutivité, la confidentialité, la résilience et la finalité d'une solution de la technologie des registres distribués dans des conditions aussi réalistes que possible. Au début 2021, l'Afrique du Sud a annoncé une deuxième phase de ce projet, qui vise à explorer l'utilisation d'une monnaie numérique de banque centrale et d'un

jeton de règlement de gros, en d'autres termes, pour un usage interbancaire. Ainsi, les espèces bancaires sont tokenisées, un paiement est effectué et le token est reconverti en espèces sur un autre compte bancaire. La tokenisation permet un règlement ou une livraison instantanée sur la chaîne par rapport au paiement.

Cependant, les inconvénients d'une monnaie numérique de banque centrale prédominent. Une monnaie numérique de banque centrale librement accessible pose d'importants problèmes de technologie, de sécurité, de confidentialité et de droit. De plus, la création d'une monnaie numérique de banque centrale créerait une divergence entre les monnaies numériques dites « fiat » et « non-fiat ». De manière générale, les consommateurs sont conservateurs et seraient naturellement attirés par les premières, ce qui pousserait les monnaies numériques non fiduciaires encore plus loin dans les marges expérimentales où l'activité criminelle pourrait persister.

a. La Chine et la zone euro, leaders en monnaie numérique de banque centrale

Sachant qu'elle a commencé ses premières recherches en 2014, la Chine est aujourd'hui parmi les pays les plus avancés dans le domaine des monnaies numériques de banque centrale. La Banque centrale chinoise, la Banque populaire de Chine, justifie la mise en place d'un yuan numérique par le fait que « les espèces ne sont pas faciles à utiliser, qu'elles sont faciles à contrefaire et qu'en raison de leur anonymat, elles peuvent être utilisées à des fins illicites ». L'émission d'un yuan numérique permettra un contrôle plus précis des transactions chinoises et ainsi la limitation de la domination de deux géants des paiements Alipay (Ant Group) et WeChatPay (Tencent). En 2020, la Chine a commencé à tester son yuan numérique avec des entreprises comme l'e-commerçant JD.com dans plusieurs villes. Pour pousser les citoyens chinois à en détenir, les gouvernements locaux ont choisi de distribuer des yuans numériques via une loterie.

La Banque populaire de Chine a indiqué que les banques commerciales avaient déjà des infrastructures déjà établies pour distribuer cette monnaie, ce qui sous-entend qu'elles s'en chargeront probablement, et pas la Banque populaire. Cependant, la possession et l'utilisation de cette monnaie restent peu claires. La forme aussi n'a pas été indiquée même si le QR code (code barres) a de grandes chances d'être retenu étant donné sa popularité en Chine. La prochaine étape consiste à tester, d'une part, les transactions transfrontalières avec d'autres banques centrales, à savoir celles de la Thaïlande, des Émirats arabes unis et de Hong-kong, Chine, d'autre part, l'utilisation lors des Jeux olympiques d'hiver 2022, par les Chinois et les athlètes étrangers.

Les pays de la zone euro se penchent de leur côté et depuis plusieurs mois sur le sujet des monnaies numériques de banque centrale. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a lancé fin 2020 une consultation publique sur la création d'un euro numérique. Une collecte de plus de 8 200 réponses a été effectuée, un record pour une consultation publique de la Banque. « Cette analyse confirme globalement nos premiers constats s'agissant d'un euro numérique : la protection de la vie privée est la principale préoccupation du public et des professionnels (43 %), suivie de la sécurité (18 %), de la possibilité de payer dans toute la zone euro (11 %), sans frais supplémentaires (9 %) et hors ligne (8 %) », a précisé l'institution

dans un communiqué. Cette consultation publique vient alimenter les travaux en cours qui permettront, une fois achevés, de décider de la nécessité de créer un euro numérique. Selon Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, si les travaux résultaient en une affirmation totale, son lancement effectif pourrait intervenir dans quatre ans. En dehors de la zone euro, la Suède est bien avancée. Le Gouverneur de sa Banque centrale, Stefán Ingves, a déclaré en avril dernier que le pays nordique pourrait disposer d'une monnaie numérique de banque centrale d'ici 2026.

b. Perspectives de lancement d'une monnaie numérique de banque centrale régionale en Afrique du Nord

Une étape primordiale pour les pays de l'Afrique du Nord cherchant une meilleure insertion dans les CVR est l'intégration régionale. La facilitation des échanges entre les pays de la région et le soutien apporté à l'environnement des affaires du système des startups sont parmi les fondamentaux et représentent un catalyseur pour faire de l'intégration une réalité pour les économies et les populations.

Ainsi, éliminer les barrières aux échanges est l'un des principaux objectifs des communautés économiques régionales dans leur veille visant à assurer une intégration plus profonde. Cependant, ce processus n'est pas automatique. Il nécessite, aux niveaux national et régional, une planification méticuleuse, un séquençage et des investissements dans les infrastructures aussi bien matérielles qu'immatérielles, pour que les initiatives prises dans ce contexte soient durables et produisent un impact profond.

De son côté, la Banque mondiale a décrit la région de l'Afrique du Nord comme « la moins intégrée économiquement dans le monde », alors que les échanges entre ces pays se font en euros ou dollars. De plus, les monnaies maghrébines ne sont pas convertibles. Si bien que donner aux jeunes startuppeurs l'autorisation de créer leur propre monnaie cryptographique sur la blockchain leur ouvrirait une grande porte vers l'internationalisation de leurs activités. Une telle démarche résoudrait aussi le problème d'accès aux devises étrangères, car les cryptomonnaies sont convertibles par défaut, nonobstant l'avantage considérable que permettent les outils financiers. Les échanges, débats et travaux en cours sur les lois bancaires reflètent la volonté de certains pays de la région d'évoluer vers un système financier plus numérique et inclusif, car les lois couvrent à la fois les processeurs de paiement et les Fintechs.

Le Maroc se penche sur le sujet de la monnaie numérique

La majorité des banques centrales mondiales ont déjà lancé des réflexions autour d'une monnaie numérique souveraine, et c'est également le cas du Maroc en Afrique du Nord, bien que l'usage et l'échange des cryptoactifs soient interdits dans ce pays. Contrairement aux cryptoactifs décentralisés et hautement spéculatifs comme le bitcoin, une monnaie numérique de banque centrale est centralisée et réglementée par l'autorité monétaire d'un pays, qui est aux manettes du gouvernement.

D'ailleurs, la Bank Al-Maghrib a créé un comité institutionnel pour déceler et analyser les avantages et les risques liés au lancement de sa monnaie numérique pour l'économie

marocaine. Elle a privilégié l'agilité et la proactivité en mettant en place ce comité et trois groupes de travail pour suivre l'évolution des monnaies numériques de banques centrales ainsi que les cryptoactifs. Des discussions sont également menées avec la Banque d'Angleterre, la Banque du Canada, et la Banque nationale suisse pour définir une représentation et un cadre en amont d'un éventuel lancement de cette monnaie. Le lancement n'est pas prévu dans un proche avenir, mais le Maroc se dote déjà d'un cadre législatif pour préparer un potentiel lancement et éviter tout retard face aux autres pays qui s'intéressent également au sujet.

La cryptomonnaie en Égypte

L'Égypte est l'un des principaux récepteurs des envois de fonds à l'échelle mondiale. La Banque centrale d'Égypte a annoncé, le 28 mai 2019, une nouvelle proposition de loi qui permettrait plus de régulation pour les fournisseurs de cryptomonnaies. Cette loi serait un premier pas vers plus de régulations pour les technologies de la blockchain en Égypte.

La proposition de loi pourrait « interdire la création, la promotion ou l'opération de plateformes destinées à échanger de la monnaie cryptée, ou cryptomonnaie, sans l'obtention des licences nécessaires ». Elle ne serait cependant que la première étape : selon l'Egypt Independent, elle donnerait ensuite à la CBE « le droit d'établir des règles régissant les échanges et transactions de ce type de monnaies. » Le journal indique que la Banque centrale s'est donné le pouvoir de réglementer et éventuellement d'établir une monnaie stable égyptienne, ou essentiellement une monnaie émise par elle. Cette initiative serait la première véritable réglementation en matière de cryptographie dans le pays ».

En Tunisie, le lancement d'une cryptomonnaie contribuerait à développer l'inclusion financière

Les institutions tunisiennes sont devenues un moteur dans l'utilisation de cette nouvelle technologie qu'est la blockchain. Depuis 2017, la Banque centrale de Tunisie cherche ainsi des solutions innovantes dite de « decashing » afin d'enrayer la culture des transactions en liquide. C'est bien à Tunis que s'est déroulé, au mois de mai 2018, le premier sommet africain de la blockchain et le plus grand hackathon africain sur la blockchain. Coorganisée par la Banque, cette rencontre a réuni les gouverneurs des 54 banques centrales africaines qui ont réfléchi sur les opportunités qu'offre cette nouvelle technologie. De fait, les coûts sont réduits, les délais sont raccourcis et les transactions financières simplifiées.

Notons qu'en Tunisie le taux de bancarisation ne dépasse pas les 40 %, selon la Banque mondiale, à cause des prérequis élevés pour l'ouverture d'un compte bancaire. Aujourd'hui, la blockchain permet en quelques clics de créer un portefeuille numérique à partir de son téléphone et de garantir un échange presque instantané de valeurs avec des frais très réduits (de l'ordre de 0,02 %). Le simple fait de réduire le coût des transactions financières permet de soutenir la croissance économique et l'inclusion financière.

En juillet 2021, la Banque centrale de Tunisie en coopération avec la Banque de France a conduit une septième expérimentation de monnaie numérique de banque centrale. L'expérimentation a permis de réaliser une opération de transfert de fonds en monnaie commerciale entre deux particuliers situés respectivement en France et en Tunisie en utilisant cette monnaie numérique de gros entre la Banque de France et la Banque centrale de Tunisie. Le transfert a été réalisé sur la solution de transactions interbancaires Instaclear de la plateforme privée de registre

distribué opérée par Prosperus, et les deux banques centrales ont réalisé les mouvements de jetons de monnaie de banque centrale dans des conditions sécurisées.

Favoriser le commerce intra-Afrique du Nord

Ce raisonnement est également valable hors des frontières. Les monnaies maghrébines ne sont pas convertibles. Commercer signifie, aujourd'hui, passer par le dollar ou l'euro, occasionnant une perte de temps, d'argent et de souveraineté. Lors de l'hackathon organisé à Tunis en marge de l'Africa Blockchain Summit, l'innovation de la société américaine ConsenSys, numéro un mondial du secteur blockchain, a suscité un vif intérêt.

Celle-ci a prouvé qu'il était possible de réaliser une transaction financière entre un Marocain et un Tunisien en quelques secondes, plutôt qu'en 72 heures, en créant sur la blockchain un jeton (« token ») pour chaque pays, l'équivalent d'une monnaie fictive qui est convertible et échangeable au taux réel au moment de la transaction.

II.2.3. UNE PLATEFORME RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION DES SYSTÈMES D'INNOVATION

La mise en place d'une plateforme nord-africaine sous forme de wallet régional dans le but de développer les systèmes d'innovation de la région et de renforcer le financement des startups, notamment les entreprises Fintechs, pourrait permettre à la région de rattraper le retard qu'elle accuse dans les échanges financiers et de garantir une meilleure inclusion de sa population, en marge des circuits économiques. Cette démarche favorisera l'accélération de l'adoption du paiement mobile, la visibilité régionale des solutions de rupture des Fintechs et permettra de stimuler l'inclusion financière et de faciliter l'accès des non bancarisés aux services financiers.

La stratégie de ce modèle consiste, d'une part, à créer une large base de clients de portefeuilles et de comptes pour les startups en exploitant fortement le réseau régional, d'autre part, à fournir des services d'accompagnement aux startups de la région. La plateforme de paiements augmentera en même temps que le réseau d'investisseurs dans le e-wallet et acquerra des clients durant les premières années :

- Au cours de la phase de démarrage, la plateforme se concentrera sur le déploiement des services de base, le développement du réseau des startups, des structures d'accompagnement, et la mise en place de l'infrastructure réglementaire nécessaire et du comité d'investissement.
- Au cours de la phase de croissance de lancement, la plateforme se concentrera sur la croissance de sa base d'investisseurs, l'augmentation du niveau d'activité et la promotion des comptes et des portefeuilles de startups.
- L'objectif à long terme est de créer un système régional intégré permettant l'investissement et la gestion des transactions des startups intrapays de l'Afrique du Nord avec une interaction à prédominance numérique et d'atteindre un nombre élevé d'investisseurs actifs.

À mesure que la clientèle grandira, les options de transaction se développeront également, entraînant une augmentation du volume des transactions numériques.

Une stratégie ciblée peut développer des relations durables avec les startups, augmenter progressivement la valeur de ces relations à mesure que la culture d'investissement dans l'innovation évolue et permettre de développer le système et d'offrir des services supplémentaires aux populations.

III. Conclusion et recommandations

Aujourd'hui, la notion de chaîne de valeur mondiale implique une réflexion sur de nombreuses notions dont l'émergence a offert aux pays en développement des possibilités d'intégration dans l'économie mondiale. Cette intégration a eu un impact significatif, d'une part, sur l'emploi, d'autre part, sur les chaînes d'approvisionnement 4.0, qui passent d'un modèle linéaire bilatéral à un modèle plus intégré et complexe faisant appel aux technologies numériques déployées. Cet essor de l'économie numérique pourrait offrir aux petites et moyennes entreprises de nouvelles possibilités de développement, à savoir jouer un rôle plus actif dans les CVM. Par ailleurs, l'analyse du lien entre les chaînes de valeur mondiales et les réseaux mondiaux d'innovation, résultant des innovations ouvertes, révèle de fortes interdépendances qui méritent être étudiées.

La chaîne de valeur régionale de l'Afrique du Nord, comme celles d'autres régions en développement, a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire et économique qui en a découlé. De ce fait, il conviendra de se pencher non seulement sur les transformations que subira la région au cours de la décennie à venir, mais également sur l'importance du libre-échange intrarégional assuré par le projet de Zone de libre-échange continentale africaine.

L'Afrique du Nord est l'une des régions qui ont une intégration économique croissante dans les chaînes de valeur mondiales. Cette situation dénote l'importance de facteurs dont les pays de la région bénéficient par rapport à d'autres pays africains en développement, à savoir une croissance des investissements en infrastructures, le développement des capacités manufacturières, managériales et organisationnelles, ainsi qu'un atout géographique important lié à sa proximité avec les marchés européens. Néanmoins, ce fort potentiel de développement demeure non pleinement exploité, ce qui a pour conséquence une structure d'exportations et d'importations peu diversifiée (à l'exception de l'Égypte) et un faible volume d'échanges intrarégionaux.

L'intégration financière dans la région nord-africaine reste limitée comparée à celle de l'Europe, un pionnier dans le domaine représentant pour les pays de la région une inspiration et un modèle à suivre compte tenu des capacités existantes. Cette intégration limitée varie selon les six pays de la région : le Maroc, l'Égypte et la Tunisie se placent loin devant l'Algérie, la Libye et la Mauritanie. L'intégration est principalement freinée par un accès étroit au financement et par l'absence d'une institution financière transfrontalière. L'expérience internationale montre qu'une consolidation de la stabilité macroéconomique, une harmonisation des infrastructures de marchés et un assouplissement des restrictions sur les flux transfrontaliers peuvent être utiles pour promouvoir une intégration financière réussie.

Les startups, étant des entités agiles ayant un modèle d'exploitation novateur, peuvent être considérées comme un catalyseur de l'intégration régionale en Afrique du Nord de nature à renforcer le système de l'innovation. Aidées par les incubateurs et les structures

d'accompagnement des différents pays de la région, les startups Fintech s'avèrent être la partie la plus attrayante et prometteuse du système financier africain.

Investir dans un e-wallet régional, une plateforme pour les startups, pourrait constituer un accélérateur pour ces entreprises Fintechs. Assurer un accès facile à des services financiers efficaces est essentiel pour ceux qui contribuent à une économie riche et diversifiée. Les banques centrales ont ainsi compris qu'il faut une plus grande diversité et une plus grande concurrence pour aider à réinventer les modèles bancaires et remettre en question les modèles traditionnels. Les consommateurs recherchent également quelque chose de plus rapide, de plus simple et de plus

facile à utiliser, après s'être habitués aux expériences de transfert et d'achat en un seul clic, à la possibilité de communiquer simplement avec leurs amis partout dans le monde et d'accéder à tout type d'information dont ils ont besoin. Parallèlement, le lancement d'une cryptomonnaie régionale devrait contribuer à développer l'inclusion financière de la région. À cet effet, des pays comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie se penchent sur le sujet et ont commencé à lancer des réflexions autour d'une monnaie numérique unique.

Les pays de l'Afrique du Nord se trouvent dans l'obligation de chercher des réponses concrètes et décisives pour stimuler l'intégration régionale et construire un bloc nord-africain capable d'affronter et de surmonter les défis qui se présentent et qui sont accentués par la crise sanitaire de COVID-19. Ils doivent hisser leurs niveaux de concertation et remettre à niveau leurs accords commerciaux. Il est primordial à ce stade de s'orienter vers une harmonisation globale des barrières tarifaires et réglementaires, de viser une intégration productive offrant un terrain favorable à la coproduction et à la création de CVR, ainsi qu'une intégration financière à même de compléter efficacement l'intégration économique à l'échelle de la région (CEA, 2018, OCDE, 2021). Les actions à entreprendre se situent à différents niveaux :

III.I. **Recommandations transversales**

← **Soutenir l'intégration financière**

Les flux de capitaux enregistrés à partir et en direction des pays nord-africains sont très faibles, mettant en évidence la faiblesse de leur intégration financière par rapport aux niveaux atteints par d'autres régions émergentes. Les restrictions imposées par les pays de l'Afrique du Nord sur le change sont les mêmes que celles imposées par les pays avancés, voire la Chine, ce qui a une incidence sur le niveau de leur ouverture du compte de capital et financier. Les pays considérés comme étant les plus avancés dans le processus d'intégration sont le Maroc, la Tunisie et l'Égypte qui ont réussi à atteindre et à maintenir un niveau de stabilité macroéconomique susceptible d'offrir un terrain favorable à l'intégration financière.

← **Améliorer le climat des affaires et l'accès au financement**

Si la Tunisie, l'Égypte et le Maroc font des avancées, des efforts notables restent à fournir en Libye, en Algérie et surtout en Mauritanie, en matière de règlement de l'insolvabilité et de création d'entreprises. En Afrique du Nord, les entreprises se heurtent à des problèmes

de corruption et de règlement d'impayés, de transfert de propriété, d'accès difficile au financement, qui ont une incidence sur leur compétitivité.

← **Améliorer l'intégration commerciale**

Le ralentissement de la transformation productive est causé principalement par le faible niveau d'intégration commerciale qui ne favorise pas la mise en place de CVR. À cela s'ajoute la concurrence que les pays de la région se livrent pour attirer les investissements étrangers directs et le manque d'une réelle volonté de plateforme régionale d'exportations, ainsi que de hubs de productions conjointes et de CVR. Le commerce intrarégional fait face également à d'autres contraintes. Premièrement, les politiques tarifaires constituent un premier obstacle lié à l'absence de cohésion et à l'inexistence d'une politique commune entre les pays de l'Afrique du Nord visant à renforcer l'intégration commerciale. Le Maroc par exemple applique des tarifs assez élevés aux importations provenant de la Tunisie. De même, l'Algérie, principal importateur de la région, qui a procédé à un démantèlement limité des barrières douanières en comparaison avec le Maroc et la

Tunisie, a appliqué durant les années 2000 des tarifs relativement élevés sur les importations provenant du reste de la région, principalement le Maroc. Cette tarification élevée appliquée réciproquement au Maroc et à la Tunisie est une affirmation que ce sont davantage des stratégies de compétition qui guident les politiques commerciales des pays que des stratégies de partenariat régionales.

← **Diversifier les exportations**

Certains pays de l'Afrique du Nord tels que l'Algérie et la Libye et ont des économies peu diversifiées et des exportations fortement dominées par le pétrole et le gaz, qui interviennent pour plus de 90 % des ventes sur les marchés émergents. Il en est de même pour la Mauritanie qui dépend fortement de ses exportations de produits alimentaires, de minéraux et de métaux. Néanmoins, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont des exportations relativement plus diversifiées. Toutefois, les produits exportés des trois pays sont assurés par un nombre très restreint de secteurs (habillement, textile, cuir et chimie) et dépendent souvent de facteurs de production importés.

← **Exploiter les infrastructures régionales et réduire le déficit en infrastructures**

La région de l'Afrique du Nord est parmi les régions qui enregistrent un retard au niveau de la qualité de l'infrastructure liée au commerce par rapport aux standards internationaux. Ainsi, tous les pays de la région affichent des niveaux de développement assez faibles en comparaison avec d'autres pays émergents au niveau de l'indice de performance logistique et de l'indice de facilitation du commerce. L'Afrique du Nord devrait améliorer la connectivité maritime entre les pays et bien profiter de leurs façades maritimes au lieu d'utiliser le réseau portuaire européen pour commercer entre eux. Il faudrait dans ce contexte commencer par exploiter la richesse du Maroc qui, selon le Forum économique mondial, est le pays le mieux classé en matière de connectivité du transport maritime.

En outre, la diffusion des technologies numériques doit être une opportunité pour développer les infrastructures de paiement en Afrique du Nord. Dans ce cadre, les gouvernements de la

région doivent combler d'abord les sous-investissements existants dans les infrastructures de communication à travers le renforcement des réseaux de liaisons en fibre optique favorisant l'utilisation des technologies 4G et 5G. Les efforts devront aussi se concentrer sur le développement et la mise à niveau des infrastructures de paiement, ainsi que sur l'ouverture du marché aux prestataires de services financiers.

Le développement des infrastructures physiques dans les pays de la région permettrait également l'établissement de centres de données (Data Centre), conçus pour l'hébergement des serveurs et des systèmes de stockage informatique, et favoriser le développement de systèmes numériques nationaux. L'Égypte est le pays de la région où figure le plus grand nombre de centres de données, et où l'État, à travers des partenariats avec des opérateurs historiques installés dans le pays, encourage l'établissement de ce type de centres et ce, afin d'exploiter les technologies intelligentes et fournir divers services (notamment des solutions de l'Internet des objets, de cloud computing et des plateformes d'intelligence artificielle). L'Égypte compte douze centres de données contre cinq au Maroc, deux en Tunisie et un seul en Algérie (Kende, 2020).

← Favoriser l'innovation technologique

Les pays de l'Afrique du Nord enregistrent un retard dans le domaine du capital humain, de l'innovation et de la technologie, par rapport aux pays de l'OCDE. Malgré les évolutions constatées dans le domaine de la scolarisation et de la formation, l'indice moyen de capital humain

dans la majorité des pays (à l'exception de la Tunisie) ne dépasse pas la moitié du niveau des pays de l'OCDE. La région n'alloue que 0,7 % de son PIB à la recherche-développement, contre 2,4 % dans la zone OCDE. Le déficit de compétitivité persiste et d'importantes disparités continuent d'exister en matière d'accumulation de connaissances et de TIC : l'Algérie est moins dotée que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Le Maroc annonce une évolution dans les TIC et la Tunisie dans l'accumulation des connaissances.

Des politiques de collaboration triangulaire entre États, universités et secteur privé devraient faciliter la mise en place de pôles technologiques et de centres d'incubation en Afrique du Nord. Cette collaboration crée en effet un environnement de pollinisation croisée des idées et de cocréation de projets, favorisant ainsi l'innovation dans la région (OCDE, 2021). Le développement et l'extension des parcs technologiques pourraient se faire grâce à des politiques dites de « clustérisation » permettant de soutenir l'économie numérique et de réussir la transformation numérique de la région.

← La multilatéralisation des accords bilatéraux

La stratégie d'intégration actuelle adoptée par les pays de l'Afrique du Nord repose sur un cumul d'accords bilatéraux engendrant une superposition de régimes douaniers à dimensions variables. Les six pays sont ainsi invités à mettre en cohérence cette dynamique bilatérale à travers la multilatéralisation des accords bilatéraux, le cumul des règles d'origine, l'harmonisation réglementaire, le développement des infrastructures de transport et de communication.

III.2. Recommandations spécifiques pour le développement des services financiers et de la finance numérique

← Desserrer les contraintes majeures au développement des Fintechs

- Un assouplissement des cadres réglementaires portant sur les infrastructures habilitantes, à l'instar des interfaces de programmation applicative ouvertes, le cloud et le partage des données.
- Une déréglementation progressive des télécommunications et de la finance pour favoriser l'émergence d'opérateurs non bancaires qui offrent des solutions adaptées aux petites et moyennes entreprises et industries et appuient le processus de développement de solutions numériques. Au Maroc, par exemple, la loi n° 103-12 de Bank Al-Maghrib a permis aux acteurs non bancaires d'offrir des solutions de paiements électroniques et aux acteurs présents sur le marché la liberté de positionner leurs portefeuilles numériques et d'adapter leurs offres (OCDE, 2021).
- Assurer l'intégrité et la sécurité de la finance numérique sur le marché à travers la mise en place de cadres réglementaires pour la protection et la confidentialité des données et la gouvernance en matière de sécurité numérique, la certification en sécurité informatique et la gestion des risques au niveau des réseaux informatiques.
- Engager des stratégies de développement de l'infrastructure numérique et de connectivité pour soutenir les Fintechs et créer des pôles de connectivité dans la région, par l'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité haut débit, l'accélération de l'installation des réseaux fibres optiques, l'interopérabilité des plateformes virtuelles et la multiplication des points d'échange Internet (Internet exchange points)³.
- Instaurer des partenariats actifs entre les institutions de microfinance et les opérateurs de téléphonie mobile, d'une part, mais aussi entre les institutions financières et les prestataires de services financiers numériques, d'autre part. Selon l'OCDE (2021), ce partenariat permet de favoriser l'épargne et les services de crédit numérique, l'interopérabilité mobile-portefeuille électronique, le développement de solutions liées à l'évaluation des risques clients (credit scoring) et le recours aux technologies blockchain.

← Consolider la transformation numérique par le développement des compétences

La modernisation des systèmes éducatifs et la valorisation de la formation technique et professionnelle devront s'adapter aux avancées technologiques portées par la révolution numérique.

Les nouvelles technologies numériques présentent une opportunité pour innover et moderniser le système éducatif dans la région, en intégrant le savoir-être professionnel (soft skills). Dans le même cadre, il est nécessaire d'adopter de nouveaux outils de formation en ligne (e-learning) et d'autoapprentissage pratique, et d'élaborer des cours de culture numérique. La Banque

3 Au Maroc, l'interopérabilité a été lancée en 2018 entre les banques et les institutions de paiement.

de connaissance d'Égypte, plateforme d'apprentissage numérique lancée en 2016, a permis l'accès à des ressources et à des outils d'apprentissage pour les enseignants, les chercheurs, les étudiants et le grand public. Comblé le fossé des compétences technologiques rendra les technologies complémentaires au facteur travail et améliorera les compétences des jeunes souhaitant profiter des opportunités offertes par les industries 4.0 en général, et par le numérique en particulier (Banque africaine de développement, 2019).

← **Favoriser les partenariats public-privé et créer un environnement entrepreneurial favorable à la transformation numérique**

Des politiques de renforcement du capital humain visant l'amélioration des compétences (upskilling) ou la requalification (reskilling) s'imposent pour faire face aux bouleversements attendus du marché de l'emploi en Afrique du Nord (OCDE, 2021). Un système entrepreneurial favorable en Afrique du Nord ne peut être assuré que si les décideurs se concentrent sur les facteurs permettant aux plateformes numériques multidimensionnelles de se développer, ainsi que sur l'élaboration de conditions de concurrence équitable. Il s'agit d'assurer des services basés sur le cloud, de géolocalisation, de sécurité et d'autres systèmes, qui permettent le développement de plateformes numériques multidimensionnelles.

IV. Références et autres sources

Augier, Patricia, et coll. (2019). Le secteur privé dans les pays méditerranéens : principaux dysfonctionnements et opportunités de l'entrepreneuriat social. FEMISE, Rapport Euromed.

Baldwin. R et Freeman. R (2020) : Trade conflict in the age of Covid-19, VoxEU.org, 22 mai.

Banque africaine de développement (2010), Intégration du secteur financier dans trois régions d'Afrique : Tunis, Banque africaine de développement.

Banque mondiale (2015), le Petit livre de données sur l'inclusion financière tiré de la base de données sur l'inclusion financière globale.

----- (2016), Qu'est-ce qui retient le secteur privé dans la région MENA ? Enseignements tirés de l'enquête sur les entreprises. Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement et Groupe de la Banque mondiale

(2016), Global Findex Survey and Database, avril, Washington.

(2017), Global Findex Survey and Database, Washington.

(2020), Rapport de suivi de la situation économique de la Tunisie : reconstruire le potentiel des entreprises tunisiennes.

(2020), Bulletin d'information économique, Commercer ensemble : vers une relance de l'intégration de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord à l'ère post-COVID, octobre.

(2020), Bulletin d'information économique de la région MENA, octobre.

Demirguc-Kunt, Asli et coll. (2013), Global Findex data: measuring financial inclusion – explaining variation in use of financial services across and within countries. Brookings Papers on Economic Activity, Spring.

Demirguc-Kunt, Asli, et coll. (2015), The Global Findex Database 2014: measuring financial inclusion around the world. Policy Research Working Paper 7255, Banque mondiale, Washington.

ECA_____ (2018). Promoting financial technology start-ups in Africa. ECA Policy Brief n° 18/001.

Fernández, Andrés, et coll. (2015). Capital control measures: a new dataset. Document de travail du FMI WP/15/80, Institut de développement des capacités du FMI.

Kende, Michael (2020). Middle East and North Africa internet infrastructure report. Internet Society, Reston, Virginia, et Genève. Disponible à l'adresse www.internetsociety.org/resources/doc/2020/middle-east-north-africa-internet-infrastructure-report/.

Li, Xin, Bo Meng and Zhi Wang (2019). Recent patterns of global production and GVC participation. In Global Value Chain Development Report 2019: Technological Innovation, Supply Chain Trade, and Workers in a Globalized World. Genève : Organisation mondiale du commerce.

Mouley, Sami (2013), Les enjeux de la libéralisation des comptes de capital dans les pays du sud de la Méditerranée. Rapport technique Medpro n°11, Commission européenne

(2017), Rapport sur l'inclusion bancaire et financière, indicateurs composites d'inclusion financière : indicateur global (Findex Tunisie) et indicateur régional (Tunisie InclusiX). IACE, Tunis.

(2018), Étude sur la croissance inclusive et durable en Tunisie : déterminants et voies possibles à suivre, PNUD et Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale.

Mouley, S. (2021), Le marché du travail en Tunisie : défis structurels, impacts conjoncturels de la crise pandémique de COVID-19 et feuille de route pour faire face à l'après-COVID, Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique du Nord (à paraître).

Mouley. S., et H. Fehri (2021), Repositionnement stratégique de l'économie tunisienne à l'ère post-COVID, ITES.

Mouley. S., et N. Zekri (2019), Intégration financière régionale au Maghreb et rôle stratégique de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur. Revue d'économie financière n° 136, décembre 2019 — La Finance méditerranéenne.

Organisation de coopération et de développement économiques (2021), Dynamiques du développement en Afrique 2021 : transformation digitale et qualité de l'emploi. Addis-Abeba et Paris : Commission de l'Union africaine et Publications de l'OCDE.

Svirydzenka, Katsiaryna (2016). Introducing a new broad-based index of financial development. Document de travail du FMI WP/16/5

Wamda Research Lab (2017). FinTech in MENA: Unbundling the Financial Services Industry. State of FinTech Report, Dubai. Disponible à l'adresse <http://backend.wamda.com/api/v1/downloads/publications/fintech-mena-unbundling-financial-services-industry>.